

N°7

AVRIL

2011

REVUE
POLITIQUE
MENSUELLE
DU PCF

P.20 NOTES

**MONDE ARABE :
BOULEVERSEMENTS
D'AUJOURD'HUI,
QUESTIONS
POUR DEMAIN**

Par JACQUES FATH

P.30 HISTOIRE

**LIBERTÉ-ÉGALITÉ -
LAÏCITÉ**

Par JEAN-PAUL SCOT

P.32 SCIENCES

**FUKUSHIMA ! QUEL
AVENIR ÉNERGÉTIQUE
POUR LE MONDE ?**

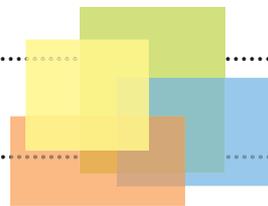
Par CLAUDE AUFORT



LA REVUE DU
PROJET

▶ P.6 LE DOSSIER

**EUTHANASIE :
A-T-ON LE DROIT
DE MOURIR ?**



C'est intéressant, c'est unique, ça peut... devenir indispensable. Propositions : l'audition de communistes comme Pierre Bruno (sur la place de la transcendance par exemple !), Marie-Jean Sauret et/ou d'autres psychanalystes qui ont apporté une contribution majeure, communistes ou non, serait inspirée... Du fait de son expérience, de son talent, je suggère aussi J-J Kupiec (voir son livre *L'Origine des individus*) qui pourrait parler du matérialisme, à travers son cas (celui de matérialisme) en biologie (en regard de l'utilisation prolifique par certains des concepts d'auto-organisation, de réseaux très à la mode en biologie, et appliqués au champ social), du progrès des sciences et de celui de la recherche, et comment là aussi il y a à (re)gagner de la liberté d'action, de mouvement, de création. Il faudrait AUSSI donner la parole à des gens qui ne l'ont pas d'habitude, en les aidant s'il le faut. Combien réalisent que beaucoup de gens d'"en bas", rêvent aujourd'hui "d'Amérique" et des USA en particulier. Ce pays semble faire rêver bien plus les Africains et pas mal de Français, avec ou sans papiers, que notre beau pays ou l'Europe en général. Sur la Chine, tout aussi bien sur ce que veut dire civilisation aujourd'hui : Jean-François Billeter est-il contournable ? Avec un extrait

de *Le maître a de plus en plus le sens de l'humour* de Mo Yan et une interview d'un dissident chinois progressiste, ou d'un syndicaliste souterrain !

Dans un tout autre registre : Il y a aussi cette économiste uruguayenne travaillant pour l'église catholique ! Elena Lisada (cf. RFI de jeudi 17 mars). Si si... faut voir. Enfin...

- Analyser quelques résultats électoraux récents... faire quelques rappels de faits clés sur l'Histoire, plus exactement sur les faits, dires, actes du PCF et de ses responsables. Il ne s'agit pas de se psychanalyser (encore que... :) mais de les placer en écho avec la façon dont se posait ou se pose la question de l'émancipation humaine, et ce qui doit en être gardé ou critiqué.

- il doit bien se passer quelque chose en Russie, des dignes descendants de Vassili Grossman qui ont quelque chose de salutaire à nous dire sur l'histoire de l'URSS, de la Russie d'hier et d'aujourd'hui...

Plus que jamais, notre sort n'est-il pas lié à celui du reste du monde, non ?

J'en demande trop sans doute. Que vous souhaiter sinon du courage ET de l'écoute ? ■

JEAN MARC L.

2

SOMMAIRE

4 FORUM DES LECTEURS/LECTRICES

6 > 15 LE DOSSIER EUTHANASIE : A-T-ON LE DROIT DE MOURIR ?

Isabelle Lorand Un débat démocratique indispensable

Axel Khan L'euthanasie, un droit ? une liberté ?

Jean Salem La possibilité du suicide, ingrédient du bonheur humain

Bernard Devalois Pourquoi créer un droit à choisir sa mort ?

Jean-Luc Romero Mourir dans sa dignité

Philippe Naszályi Mourir dans la dignité nécessite-t-il l'euthanasie ?

Guy Fisher Assistance médicalisée à mourir, proposition de loi

Jean-Luc Gibelin Un débat ouvert, respect et dignité !

Jeannie Barbier et Marlène Chevalier Pour une euthanasie très encadrée

16 COMBAT D'IDÉES

Gérard Sreiff : Culture pour chacun, culture pour tous

SONDAGES : Dépendance, l'aide de l'Etat plébiscitée

19 > 23 NOTES DE SECTEURS

LAÏCITÉ **Pierre Dharréville et Annie Mazet** Faire vivre la laïcité aujourd'hui

INTERNATIONAL **Jacques Fath** Monde arabe : Bouleversements d'aujourd'hui, questions pour demain

EUROPE **Yves Dimicoli** L'Europe donnée en pâture aux marchés financiers

SANTÉ **Isabelle Lorand** Bien manger. C'est TOUT !

24 REVUE DES MÉDIAS

Alain Vermeersch Le débat sur la laïcité et l'Islam

26 CRITIQUES

Coordonnées par **Marine Roussillon**

Catherine Henri, *Libres cours*

Amartya Sen, *L'idée de justice*

Pascal Ory, *Du fascisme*

Noam Chomsky, *Réflexions sur l'université*

Lectures incandescentes, La ville brûle

28 COMMUNISME EN QUESTION

Michela Marzano Abus de confiance

30 HISTOIRE

Jean-Paul Scot Liberté-Egalité-Laïcité

32 SCIENCES

Claude Aufort Fukushima ! quel avenir énergétique pour le monde ?

34 CONTACTS / RESPONSABLES DES SECTEURS



MEDIAPART

L'équipe de la *Revue du Projet* a le plaisir de vous annoncer que nous disposons désormais d'une *Edition La Revue du Projet* publiée et recommandée par la rédaction de **Mediapart**. Nous vous invitons à participer à cette collaboration en réagissant, en commentant et en diffusant largement les contributions que nous mettons en ligne. <http://blogs.mediapart.fr/edition/la-revue-du-projet>
Note : Pour tout commentaire concernant cette Edition, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : nicolasdudent@gmail.com



GOUVERNER SANS LE PEUPLE

Les bavardages n'y pourront rien. A la fin, il ne reste que les faits et les paroles verbales ne comptent pour rien.

Les faits sont simples. Le modèle social sur lequel nos sociétés ont bâti un large consensus social et politique est en voie de disparition. La peur du lendemain a envahi de larges couches. La rupture de l'égalité de chaque citoyen devant des droits essentiels est consommée.

Le système est devenu instable. Pas du point de vue économique car l'instabilité est son essence. Mais du point de vue social et politique. Dans le cadre des paramètres économiques actuels, cette instabilité devient ingérable.

L'offensive idéologique et électorale du Front national n'est qu'un signe parmi d'autres. Marine Le Pen est un précipité de cette peur sociale qui envahit tout et qui appelle la protection.

Et il n'y a aucune raison pour que cette réalité qui a provoqué des alliances droite-droite extrême en Europe ne finisse pas par avoir raison des composantes les plus républicaines de la droite fran-

çaise. Ce n'est plus qu'une question de temps. La droite n'aura bientôt plus d'autres options.

Le problème n'est donc pas le Front national en lui-même mais la contamination idéologique, le basculement dans l'acceptation d'une gestion populiste et autoritaire des crises.

Remarquons un autre fait. Les représentants de l'Establishment avec qui j'ai eu l'occasion de débattre sont en réalité devenus schizo-phrènes. La plupart ont une vision claire des difficultés immenses que notre pays et notre monde auront à affronter. Les plus lucides, ils sont nombreux, ont identifié la faillite du système, organisée par le capital financier. Et cette lucidité, cette conscience que nous sommes au bord de l'abîme provoque invariablement la même réaction : impossible de changer quoi que ce soit, les paramètres sont trop nombreux, essayons de gagner la compétition pour la survie.

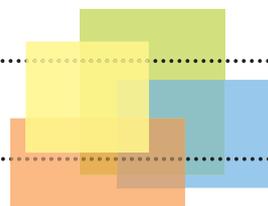
Le sujet suivant est à mes yeux le seul qui vaille. Voulons-nous gouverner avec le peuple ou sans le peuple ? Voulons-nous limiter notre propos à l'élabo-

ration d'un programme gouvernemental conçu pour réunir une majorité électorale ou voulons-nous engager le chantier de notre génération, c'est-à-dire sortir le siècle de l'autoritarisme des marchés financiers ?

Toute la critique du projet socialiste est là. Le détail est souvent sympathique mais l'essentiel est absent. Et l'essentiel, c'est l'union européenne, c'est le système financier, c'est le commerce et la production mondiale.

À ce propos rapide, je recevrai sans nul doute mille critiques sur ce que j'ai oublié. Crise écologique, énergétique, anthropologique, éducative. C'est vrai. Et pris isolément la résolution de chacune de ces crises se heurtent frontalement à l'esprit des lois actuelles que je viens de décrire.

Alors, après tout cela, après et avant 2012, nous bavarderons encore beaucoup. Le problème restera dans sa nudité : gouverner avec ou sans le peuple ? ■



J'ai lu la revue n°5 et la première question qui m'est venue était, mais que peu bien apporter quelqu'un comme Julliard dans le débat ? Qu'il pense que le politique ne peut plus rien et qu'il allimente un fatalisme propice à la limitation du champ politique entre la vraie droite et la fausse gauche, on le savait et c'est ce qui nous est rabaché chaque jour dans les médias. Au-delà de cet aspect des choses, je pense qu'il manque dans les autres propositions l'émergence d'une visée. Qu'est ce qu'on veut, dans quelle société voulons nous vivre maintenant et laisser à ceux qui suivent ? Devrait on passer d'une société de consommation à une société de satisfaction des besoins, d'une société où l'homme est perçu au travers de la production (comme un maillon) à une autre où il est perçu en tant qu'individu, d'une société où le travail permet de gagner sa vie ou n'est plus qu'un investissement social, d'une société où la culture agit comme un carcan qui détermine l'avenir ou dans une société plus proche de la pensée des lumières où la différence est ce qui rend jolie la ressemblance, dans une société où l'homme se définit par rapport à un idéal, à un groupe (bling bling, écolo, bobo, religieux...) médiatique ou par rapport à ce qu'il ressent, veut vivre... Bref c'est ce questionnement initial qui me semble manquer alors que ces énoncés stratégiques sont plus proches d'une adaptation du système que de son dépassement.

De fait, dans le n°6, le faux débat sur la décroissance contre la croissance relève la même limite et repose plus me semble-t-il sur des aspects moraux et la frustration (interdit de, le pollueur payeur, du consommer bien) et donc sur l'adaptation du système que sur une nouvelle éthique sociale où l'ambition serait mise sur l'usage plus que sur la possession des choses. L'économie même équitable ne fait pas l'égalité et les choix de vie des uns ne doivent pas être déterminés par la bonne volonté des autres, la solidarité n'est pas la charité... L'économisme, même vert, produira une négation de l'humain au profit d'une vision stéréotypée, rentable, efficace, fonctionnelle, écolo mais très éloignée des aspects de liberté et d'égalité que nous devrions mettre en avant. ■

PHILIPPE M.

« Quand donc allons nous avoir un "parler" simple et cohérent pour la classe ouvrière et les employés ? Nos intellos commencent à me "gonfler" sérieusement avec leur vocabulaire, veulent-ils nous épater ? On est pas au parti des bobos !!! Que veut dire, que signifie, qu'est-ce que... le PARADIGME de la Croissance ? Par quel mot simple ? Audible et surtout... intelligent aurait-on pu le remplacer ? » ■

GUY

Comme vous nous y conviez aimablement je me permets de vous soumettre mon avis sur la *Revue du Projet* dont j'ai parcouru quelques numéros.

Ce que j'ai aimé :

- un contenu original
- une rigueur scientifique
- une bonne qualité de rédaction
- des sujets intéressants
- pas trop d'article -programme politique-, heureusement car c'est ennuyeux

Ce que je souhaiterais voir d'avantage :

- des articles scientifiques alliés aux sciences humaines
- élaborer des problématiques dans une optique d'ouverture vers une alternative communiste, point de vue très éclairant aussi bien dans les sciences humaines que dans les sciences fondamentales.
- plus d'articles concernant la santé (le domaine dans lequel je travaille).

En gros, j'ai trouvé en germe dans cette revue la possibilité de lire des analyses scientifiques qui sont reliées aux enjeux de la société actuelle avec la vision positive du communisme. Je souhaiterais que cette revue soit un outil pour les camarades communistes, pour qu'ils puissent se nourrir des dernières avancées de la pensée humaine rendues accessibles pour comprendre le monde qui nous entoure. ■

MANUEL R.

Ce mois-ci, je suis allée à la rencontre de responsables et militant-e-s communistes de la Drôme pour connaître leur point vue... Je les remercie infiniment et j'appelle d'autres fédérations à faire de même.

CÉCILE JACQUET POUR LA REVUE DU PROJET

Camarade un mot riche d'espoir...



Beaucoup de facteurs suscitent la peur, le mal-être, la violence, le repli sur soi, la peur de l'avenir... Les pertes de repères dans la vie familiale, dans l'appartenance à un lieu ou un groupe social... ; les pressions, les conditions de travail n'aident pas à dépasser la préoccupation de ce que demain sera fait et de quel projet nous souhaitons. Autant de souffrance humaine où le profit effréné déséquilibre nos vies.

Les dernières élections cantonales ont pointées de la défiance à l'égard de la vie politique avec une véritable colère citoyenne à l'égard du gouvernement et de la droite. L'exaspération en particulier des familles, des jeunes est considérable.

Pourtant donner un sens à sa vie, créer la dynamique collective, découvrir les enjeux communs, construire un choix de société, nous sommes nombreux à le vouloir, à l'envisager. La confrontation des idées, les heures vécues ensemble à partager nos luttes et nos espoirs ne sont jamais perdues et donne la possibilité de continuer à se battre ensemble pour répondre aux défis de notre société. À travers chaque engagement dans un collectif (association, syndicat, parti politique), nous découvrons « des possibles », une vie démocratique et citoyenne à vivre ensemble. La complémentarité des potentialités de chacun, chacune construit de la richesse et fait grandir des exigences légitimes. Oui, le collectif se construit avec des femmes et des hommes qui ont la liberté de penser, d'analyser et de choisir.

Notre destin personnel et collectif nous appartient plus que jamais pour que chaque femme, chaque homme puisse vivre pleinement une vie qui transforme notre société. Je crois qu'avec le PCF, nous avons la capacité de favoriser le rassemblement sur des valeurs de justice sociale, de solidarité, de démocratie, de paix.... Oui le mot camarade, au PCF, est un mot riche de sens pour porter l'espoir d'une transformation où les femmes et les hommes seront au cœur d'une alternative politique. Merci à l'équipe de la *Revue du Projet* de poursuivre ce travail de contributions qui aide à nourrir nos débats et réflexions ; avec de nombreux camarades et toutes celles, tous ceux qui le souhaitent continuons d'élaborer ensemble le projet pour l'avenir. ■

ANNIE MAZET, SECRÉTAIRE DÉPARTEMENTALE



La *Revue du projet* donne, ou redonne, l'envie et le goût de la politique. De la politique vertueuse. L'alternance d'articles de fonds, d'experts, avec des expressions citoyennes, toutes pertinentes, et complétées de propositions ou de pistes de réflexions, constitue une authentique Agora populaire et démocratique. Le changement de société, le dépassement du capitalisme, ne se feront pas d'eux même. Comme maintes fois l'histoire l'a démontré, il ne suffit pas de tout effacer pour écrire une page neuve. Il est nécessaire de connaître les mécanismes, les forces qui résistent aux changements, aux progrès. Cet approfondissement de l'analyse de la société actuelle n'aura d'intérêt que s'il s'accompagne d'une recherche de solutions et invite à la réflexion pour imaginer d'autres politiques. Cet exercice intellectuel, *la Revue du Projet* le fait très bien. Même si les thèmes sont abordés en profondeur, ils ne sont pas clos. Pour faire vivre dans la durée la démarche initiée par la revue, il sera peut être nécessaire de reprendre la discussion à partir d'une synthèse des premiers débats. ■

JEAN LUC FARGIER, SECRÉTAIRE DE SECTION DE VALENCE

Au moment où beaucoup de citoyens, se sentant manipulés en permanence, se détournent du débat



politique, c'est une gageure d'éditer une *Revue du Projet* qui se veut

porteuse de débats de fond sur tout ce qui touche à la société. Face au tintamarre sans contenus et à la politique spectacle, il est bien du devoir des progressistes, et parmi eux des communistes, de proposer des alternatives à la société libérale, même si les échos immédiats peuvent être faibles. Il me revient une appréciation de Stéphane Hessel, dans son autobiographie, quant à l'utilisation d'un énième rapport sur les droits humains, le contenu de ce rapport pourrait être pertinent le jour où l'opportunité politique se présentera. Demain, ou après demain !

La crise qui creuse les inégalités débouchera forcément sur de vives tensions sociales. Il est nécessaire d'être prêts à offrir des avancées plutôt que de mener uniquement des combats de défense. ■

ROBERT F.

UN DÉBAT DÉMOCRATIQUE INDISPENSABLE

Si le débat sur l'euthanasie mobilise nos concitoyens, force est de constater qu'il transcende les habituels clivages partisans. Comment alors envisager un positionnement pour le parti communiste ?

Par **ISABELLE LORAND***

Cherchons d'emblée ce qui fait consensus entre nous : développement des soins palliatifs dans toutes leurs formes, permettre à la loi Léonetti de prendre toute sa mesure, combattre le recul de la prise en charge solidaire de la maladie et du grand âge, lutter contre la désocialisation de la mort, introduire des grains de sable dans la logique utilitariste et aseptisée de la société dominée par le libéralisme... Autant de préalables forts à un débat sur l'extension de la loi Léonetti.

Reste que la réponse à ce débat fait dissensus entre nous, comme elle fait dissensus au sein de toutes les formations politiques. On est alors en droit de se demander, s'il ne serait pas pertinent qu'un enjeu transcendant les différences

sur lesquelles les élus sont mandatés, fasse l'objet d'un choix par démocratie directe : tirage au sort, référendum...

Un tel enjeu suppose sérénité et rationalité. Autant dire, que le temps – au moins plusieurs mois voire années – en est une condition essentielle. Les modalités devraient permettre de multiplier les lieux d'information et de confrontation : écoles, entreprises, quartiers, municipalités... Les médias devraient avoir un rôle majeur pour aider à instruire ce débat public. Evidemment, les partis politiques qui devraient être des outils de démocratie de proximité y ont un rôle primordial.

C'est en tout cas, cette démarche qui a présidé à l'ouverture de ce débat dans la *Revue du Projet*. ■

***Isabelle Lorand** est responsable au comité exécutif du PCF des libertés et des droits de la personne

Le débat parlementaire a-t-il été créateur d'un débat national autour d'une question qui demeure tabou ou encore peu discutée ? Nous ne le pensons pas c'est pourquoi nous proposons ce dossier.

La *Revue du Projet* a sollicité très largement et expose aujourd'hui divers points de vue qui tous apportent une interrogation toujours actuelle sur la mort, la vie et le bonheur...

Le débat continue...

L'EUTHANASIE : UN DROIT ? UNE LIBERTÉ ?

La société n'a pas à autoriser l'homicide par la loi mais il convient qu'elle sache se montrer indulgente.

PAR **AXEL KAHN***

Il semble que le terme d'euthanasie ait été créé par le philosophe Francis Bacon au début du 17^e siècle. Son sens étymologique est « bien mourir ». Le débat sur les conditions dans lesquelles la loi devrait déterminer les règles à appliquer pour bien mourir est déjà très ancien et rebondit régulièrement. La Hollande et la Belgique autorisent les médecins à pratiquer des gestes dont le but est d'interrompre la vie. En Suisse, la promotion pour le suicide assisté et son organisation sont presque libres.

Pour sérier le problème, il convient de préciser exactement ce dont on parle. L'interruption d'une réanimation qui a perdu son objectif, celui de rétablir une possibilité de vie relationnelle, est un refus d'acharnement thérapeutique et non pas un geste d'euthanasie. L'ac-

compagnement d'une personne en fin de vie et la mise en œuvre de tous les traitements nécessaires à éviter les douleurs, physiques ou psychiques, est un acte médical classique : lorsqu'il ne peut plus guérir, le médecin garde le devoir de soulager, et cette obligation l'emporte sans conteste sur celle de prolonger la vie.

LA LOI

La Loi Leonetti de 2005 a élargi le concept de refus de l'acharnement thérapeutique : chez un malade dont la respiration et les battements cardiaques sont autonomes mais chez lequel tout espoir de rétablissement d'un niveau de conscience permettant un échange avec autrui a disparu, la simple poursuite de la nutrition et de l'hydratation peut être assimilée à un acharnement thérapeutique. À la demande de la famille et après saisine d'un comité ad hoc, ces mesures

de survie peuvent être interrompues, la sédation augmentée, le malade s'éteignant en quelques jours.

Ce qui est vraiment en cause dans les discussions sur l'euthanasie, c'est l'introduction dans la loi d'une clause autorisant le médecin, voire une tierce personne, à en faire mourir une autre à sa demande. Il peut s'agir par exemple des personnes qui craignent la déchéance et qui demandent à « mourir dans la dignité » pour reprendre le titre de l'association éponyme.

Le désir individuel de vouloir mourir, que ce soit en se suicidant, en requérant une aide au suicide ou en sollicitant un acte d'euthanasie n'appelle de la part de la société laïque aucune réprobation morale. Il ne s'ensuit pas, bien sûr, qu'il revienne à la société « d'offrir ce service » à qui le demande.

UNE AUTHENTIQUE LIBERTÉ

Pour résoudre ces situations toujours tragiques, il convient de se rappeler que la signification d'une demande à mourir est avant tout celle d'un appel à l'aide lorsque la vie devient insupportable. Bien sûr, désirer mourir lorsque l'on ne peut préférer continuer à vivre, n'est pas une liberté mais le résultat d'une violente contrainte, celle que fait peser le désespoir, la dépression, le sentiment d'abandon, la douleur... Dès lors, chacun reconnaîtra qu'une réponse humaniste à cet appel au secours commence par s'efforcer de rétablir les conditions d'une authentique liberté : bien sûr soulager celui qui souffre, apporter de la présence et de l'affection à qui se sent abandonné, tenter de démontrer au déprimé ou au désespéré que demain peut lui faire vivre des joies....

C'est la raison pour laquelle on ne peut, en toute éventualité, accepter que la réponse première à des telles demandes soit l'organisation du suicide assisté ou un acte d'euthanasie direct.

Concernant ce second type de réponse, il faut remarquer qu'il est loin d'être anodin puisqu'il revient à introduire dans notre loi des exceptions à l'interdiction de tuer, la seule qui figure aujourd'hui étant celle de la guerre.

Je me résoudrais à une loi d'euthanasie si c'était là le seul moyen de calmer les souffrances car la société se doit en effet de protéger ses citoyens contre les agressions intolérables et la douleur peut être l'une d'entre elles. Nous l'avons vu, il existe aujourd'hui des moyens thérapeutiques et un dispositif législatif permettant de soulager sans avoir pour cela à

promulguer une loi d'euthanasie. Cela dit, il existe sans conteste des actes d'euthanasie qui manifestent une vraie solidarité. Depuis cinquante ans, les auteurs de tels délits n'ont jamais été condamnés mais l'acquiescement n'est survenu, souvent, qu'au terme d'un procès d'assises. Peut-être y-a-t-il là acharnement procédural et conviendrait-il que la société manifeste plus simplement son indulgence. Je serais de ce fait favorable à ce que l'on étudie des dispositifs qui permettraient d'interrompre une procédure judiciaire lorsque le caractère généreux de l'acte d'eutha-

nasie a été reconnu, sans aller pour cela obligatoirement jusqu'au procès. Le modèle d'un tel système est celui de non-lieux prononcés apparaît de façon patente avoir été commis en état de légitime défense.

En bref, selon moi la société n'a pas à autoriser l'homicide par la loi mais il convient qu'elle sache se montrer indulgente. Par ailleurs, la souffrance doit être soulagée même lorsque ce soulagement risque d'abrèger les jours du malade. ■

*Axel Kahn, président de l'université Paris Descartes

LA POSSIBILITÉ DU SUICIDE, INGRÉDIENT DU BONHEUR HUMAIN

Nul ne choisit de naître ; mais nul ne vit sans le vouloir.

PAR JEAN SALEM*

Le bonheur, par conséquent, n'étant pas de vivre, mais de bien vivre, le sage, écrivait fermement Sénèque, vit autant qu'il le doit, et non pas autant qu'il le peut. « Quand on a le choix entre une mort accompagnée de tortures et une mort simple, commode, pourquoi ne pas s'adjuger cette dernière ? »¹. On trouve même des « professeurs de sagesse », qui déniaient qu'on ait le droit d'attenter à sa propre vie, qui tiennent pour une impiété de se faire le meurtrier de soi-même et veulent qu'on attende pour sortir de la vie l'ouverture fixée par la nature. Mais « parler ainsi, c'est ne pas comprendre que l'on ferme la route de la liberté », *libertatis via* ! Certes, parfois le sage, lors même que sa mort est décidée, ne voudra pas prêter son bras à l'exécution : c'est le parti que prit Socrate, qui eût pu se laisser mourir de faim, plutôt que de demeurer durant trente jours dans sa prison avant d'absorber le poison. Mais il peut aussi bien considérer, quand il prévoit que, trois ou quatre jours après, son ennemi aura le pouvoir de le faire mourir, qu'en ne se donnant pas la mort il travaille véritablement pour un autre². C'est donc, encore une fois, à la fin de sa propre vie (et nullement à l'au-delà) que Lucilius, le correspondant – probablement fictif – des Lettres rédigées par Sénèque, est invité à se préparer : « comment la pensée de finir viendra-t-elle à ceux dont les

convoitises ont un objet illimité et point de fin ? Voilà l'exercice (le latin dit : *meditatio*) indispensable entre tous »⁴ ; c'est à cela enfin, et à rien autre chose, que paraît servir la *longa meditatio* dont il est une nouvelle fois fait état à la fin de cette même *Lettre 70*.

LA CLEF DES CHAMPS

Certains oiseaux, remarquait Épictète, autre philosophe stoïcien, se laissent mourir de faim plutôt que de supporter la vie dans une cage : « ainsi, déclarerait-il, appellerons-nous libres les êtres qui ne supportent pas d'être capturés et qui, dès qu'ils sont captifs, s'évadent par la mort »⁶. Aussi, lorsqu'à la fin du *Pierre et Jean* de Maupassant, Pierre Roland, qui a embarqué en tant que médecin sur un paquebot transatlantique, descend dans l'entrepont et aperçoit « un grand troupeau d'émigrants » fait de centaines d'hommes, de femmes et d'enfants étendus sur des planches superposées ou « grouillant par tas sur le sol », il a envie, en songeant « au travail passé, au travail perdu, aux efforts stériles, à la lutte acharnée, reprise chaque jour en vain, à l'énergie dépensée par ces gueux, qui allaient recommencer encore, sans savoir où, cette existence d'abominable misère, [...] de leur crier : « Mais foutez-vous donc à l'eau avec vos femelles et vos petits ! »⁷. Car on comprend malaisément que l'animal humain paraisse pouvoir tout endurer sans se révolter ni quitter la scène.

Se « foutre à l'eau » serait assurément le geste du désespoir, mais d'un désespoir foncièrement... libérateur ! Il y a au moins une porte à cette vie, que nous pouvons toujours ouvrir, pour passer de l'autre côté. L'être humain est capable d'un « acte qui met un terme à tous les autres » ; qui, ainsi que le dit Cléopâtre (la Cléopâtre de Shakespeare), avant de se donner la mort, « garotte les accidents, muselle les vicissitudes », *which shackles accidents, and bolts up change*, et « délivre enfin le sommeil »⁸. Cette tranquille affirmation d'un droit au suicide, nous la retrouvons – sans la passion ni le désespoir – dans la tradition libertaine, au XVII^e siècle (je pense à ce traité anonyme, intitulé *Theophrastus redivivus* : dans le cinquième traité de ce volumineux ouvrage, l'auteur déclare que si besoin était il serait tout prêt à partir, *paratus exire sum*, et que c'est là justement la raison pour laquelle il sait profiter de cette vie⁹). Et

nous retrouvons cette même affirmation, déjà, chez Montaigne, lequel cite, comme de juste, Épicure : « S'il est mauvais de vivre en nécessité, au moins de vivre en nécessité il n'est aucune nécessité. Nul n'est mal longtemps qu'à sa faute... »¹⁰. Nul ne choisit de naître ; mais nul ne vit sans le vouloir. C'est « qu'au pis aller, la mort peut mettre fin quand il nous plaira, et couper broche à tous les autres inconvénients »¹¹. Ou encore, dans un autre de ses *Essais* : « Le présent que nature nous ait fait le plus favorable, et qui nous ôte tout moyen de nous plaindre de notre condition, c'est de nous avoir laissé la clef des champs »¹². ■

Ce texte est un extrait de *Le bonheur ou l'art d'être heureux par gros temps*, qui vient d'être réédité chez Flammarion, Collection Champs Essais, et que nous reproduisons avec l'autorisation de Jean Salem.

*Jean Salem est professeur de philosophie à l'Université Paris-I Panthéon-Sorbonne

- 1) Sénèque, *Lettres à Lucilius*, LXX, 11 (éd. F. Préchac et trad. H. Noblot) ; Paris, Les Belles Lettres, rééd. 1985-1999, t. III, p. 11.
- 2) *Ibid.*, LXX, 14 ; loc. cit., t. III, p. 12.
- 3) *Ibid.*, LXX, 8-10 ; loc. cit., t. III, p. 10-11.
- 4) *Ibid.*, LXX, 17-18 ; loc. cit., t. III, p. 13.
- 5) *Ibid.*, LXX, 27 ; loc. cit., t. III, p. 16.
- 6) Épictète, *Entretiens*, IV, I, 29 ; dans : *Les Stoïciens*, op. cit., p. 1042.
- 7) G. de Maupassant, *Pierre et Jean* ; dans : *Romans*, Gallimard (« Bibliothèque de la Pléiade »), 1987, p. 828.
- 8) W. Shakespeare, *Antoine et Cléopâtre*, acte V, scène 2.
- 9) *Theophrastus redivivus*, Cinquième traité, chap. IV ; éd. G. Canziani et G. Paganini, Florence, La Nuova Italia, 1982, vol. II, p. 779-780.
- 10) Cf. M. de Montaigne, *Essais*, I, XIV (loc. cit., t. I, p. 67) ; ainsi qu'Épicure, *Sentence Vaticane* 9.
- 11) M. de Montaigne, *Essais*, I, XX ; loc. cit., t. I, p. 83.
- 12) *Ibid.*, II, III (cf. ci-dessus, notre p. 81).

POURQUOI CRÉER UN DROIT À CHOISIR SA MORT ?

La demande d'assistance pour provoquer sa propre mort (assistance au suicide) ou le désir d'abrégier l'agonie d'un mourant (euthanasie stricto sensu) ne sont pas des problèmes identiques, bien qu'ils soient le plus souvent confondus sous le vocable discutable de « mourir dans la dignité ».

PAR BERNARD DEVALOIS*

Dans le premier cas il existe une volonté d'un individu de mettre fin à sa vie et de recourir pour ce faire à une aide extérieure. Dans le second, ce sont les proches, qui, éprouvés par l'agonie d'un être cher, hors d'état de communiquer et donc d'exprimer sa volonté, sollicitent qu'il soit mis fin à ses jours « pour abrégier ses souffrances » (et les leurs !). Cette demande et ce désir sont certes respectables et font partie de l'orage émotionnel qui survient en cette période troublée qu'est l'approche de la mort. Ils doivent faire l'objet d'une prise en charge adaptée.

Mais c'est de la volonté de traduire cette demande (ou ce désir) en terme de « droit à » que naissent les actuelles polémiques. Une certaine forme d'idéologie libertarienne prône une prééminence absolue de la liberté individuelle. La société ne pourrait aucunement y faire entrave et devrait les mettre en œuvre sans les discuter. Malgré les amalgames savamment distillés, la légalisation de ces pratiques

n'a rien à voir ni avec des valeurs progressistes, ni avec le juste combat pour l'IVG. Bien au contraire c'est cette idéologie libertarienne qui justifie par exemple le droit à l'autodéfense et le droit au port (voire à l'usage !) d'une arme pour se protéger soi-même, sans faire confiance à l'État.

Derrière la revendication d'un « droit à choisir sa mort », il existe des problèmes particulièrement complexes. Précisons bien qu'il ne s'agit pas ici de disserter sur la valeur morale de « l'euthanasie » mais bien de se cantonner à la question politique de la mise en œuvre éventuelle de dispositifs légalisant ces pratiques. Il convient de laisser de côté les convictions métaphysiques et religieuses considérées à juste titre dans notre État laïque, comme appartenant strictement aux convictions individuelles de chacun. La reconnaissance politique d'un droit à choisir sa mort recouvre en fait au moins trois champs possibles, et souvent confondus : le droit de ne pas subir de l'acharnement thérapeutique, le droit de raccourcir la phase agonique et le droit à un suicide assisté.

Le droit à ne pas subir d'obstination déraisonnable (c'est à dire de l'acharnement thérapeutique) en est le volet le plus simple à aborder. La loi de juin 1999 a affirmé le droit à mourir soulagé et accompagné. La loi d'avril 2005 (dite loi Leonetti) a interdit l'acharnement thérapeutique. C'est bien le malade lui-même qui a le dernier mot sur le caractère déraisonnable ou non des soins qui lui sont prodigués. Il peut imposer à son médecin de les arrêter. S'il n'est plus en capacité de décider lui-même, différentes procédures permettent d'approcher au plus près ce qu'aurait été sa volonté (personne de confiance, directives anticipées, concertation des membres de l'équipe soignante, procédure collégiale...). La France est ainsi le pays qui s'est doté du dispositif législatif le plus avancé au monde dans la reconnaissance de ce droit. Il reste maintenant à en assurer la réalisation pratique et quotidienne pour chaque citoyen. Dans ce domaine de nombreux progrès restent à faire. C'est sur ce point que des positions politiques fortes sont nécessaires, afin d'obtenir les moyens de faire appliquer la loi.

Le droit de raccourcir la phase agonique pose par contre de véritables problèmes. Il est aujourd'hui possible de soulager les mourants, y compris, dans certains cas exceptionnels, par le recours à des traitements à visée sédatrice. Peut-on accepter que, sous le prétexte que certains médecins ne respectant pas (par ignorance coupable) le droit des malades à être soulagés, il faille donner le droit à ces mêmes médecins fautifs, de supprimer leurs patients mourants ? De plus, et par définition, ces patients mourants, ne sont plus en capacité d'exprimer leur volonté de manière éclairée. Il faudrait donc confier à d'autres (proches, médecins) la responsabilité de mettre en œuvre une décision qu'ils auraient exprimées avant de se retrouver dans cette phase agonique.

Le droit à l'assistance au suicide constitue la demande essentielle de ceux qui réclament « le droit à mourir dans la dignité ». Le suicide est une liberté individuelle que chacun peut choisir d'exercer qui n'est pas contesté dans nos sociétés modernes. Mais, certains militent pour que cette liberté devienne un droit à l'assistance au suicide. Ils estiment que la société doit mettre en œuvre la décision de mourir de tous ceux qui en font la demande. Ils laissent entendre que cette mort choisie serait la seule mort digne. Pour eux, la première étape de cette reconnaissance est qu'un tel droit soit d'abord accordé aux patients en phase terminale. Une fois cette étape franchie, il ne resterait plus qu'à l'élargir petit à petit à tous ceux qui en feraient la demande. C'est par exemple le cas aux Pays Bas, où les partisans de ce courant de pensée réclament maintenant que le droit à l'injection létale (déjà accordé aux malades en phase terminale) soit ouvert à toute personne de plus de 70 ans, même indemne de toute pathologie mais simplement lassée de la vie.

A L'ÉTRANGER

Les rares dispositifs législatifs mis en place à l'Étranger devraient pourtant inciter à la plus grande prudence. En Suisse (dépénalisation de l'aide désintéressée au suicide), les pratiques déviantes de l'association Dignitas ont fait l'objet de nombreux scandales. Le gouvernement fédéral helvétique est d'ailleurs en train de travailler à une réforme législative sur l'assistance au suicide. Aux Pays-Bas (droit à une assistance médicale au suicide pour des malades en phase terminale) de plus

en plus de questions se posent sur la mise en œuvre des dispositifs légaux. Une polémique vient d'opposer les autorités et les commissions régionales de contrôle en raison de divergences d'appréciation sur les poursuites à engager en cas de non-respect de la loi. Els Borst, Ministre de la Santé qui a mis en place le dispositif néerlandais, vient de reconnaître, dans un livre récent, que cette loi était malvenue et avait sous-estimé l'importance à donner aux soins palliatifs. En Belgique (dispositif similaire aux Pays Bas) des études scientifiques récentes montrent l'administration illégale de produits destinés à provoquer la mort, sans que cela réponde à une demande explicite du patient, représente un nombre de décès équivalent à celui lié à des euthanasies légales. D'autres publications scientifiques ont également révélé la pratique illégale d'euthanasies de nouveau-nés

ou d'enfants et même l'organisation de prélèvements d'organes sur des patients ayant subi une euthanasie.

On peut sans doute juger d'une société à la façon dont elle accompagne les mourants. En France, des progrès certains ont été accomplis, mais de nombreux autres restent à faire. Mais c'est probablement une chimère que de croire qu'une légalisation des pratiques visant à raccourcir la phase agonique ou l'instauration d'un droit à l'assistance au suicide permettraient d'empêcher que la mort ne reste une épreuve terrible. Non la mort n'est jamais douce, même quand elle est provoquée par une injection légale. Mais nous pouvons la rendre moins cruelle par un accompagnement de qualité, ce qui sous-entend des moyens humains suffisants. ■

***Bernard Devalois**, médecin, ancien président de la société française d'accompagnement et de soins palliatifs - SFAP - (2005-2007).

MOURIR DANS SA DIGNITÉ

Mourir dans la dignité n'est pas une faveur que nous demandons. C'est un droit nouveau à conquérir qui fera de nous des citoyens du début à la fin de notre vie.

PAR **JEAN-LUC ROMERO***

La mort, avec la sexualité, est l'un des grands sujets tabou de la société française. Dans ces deux matières, pourtant au cœur même du parcours de chaque être humain, la France accuse un retard presque liberticide. Des forces rétrogrades – notamment ceux que j'ai appelés les voleurs de liberté, titre de mon dernier livre – largement minoritaires si l'on s'en réfère aux nombreux sondages qui fleurissent régulièrement, bloquent toute évolution de la législation au nom d'une certaine morale. Et notre pays accuse un retard par rapport à ses voisins européens.

Cachée, rejetée, la mort fait peur et la facilité, ou la lâcheté, fait que nous accordons aux médecins, sur notre propre vie, le droit fantastique de décider de ce qui est bon pour nous. L'image du sachant reste ancrée dans notre inconscient et nous nous soumettons.

C'est ainsi qu'après l'acharnement thérapeutique, heureusement condamné par la loi du 22 avril 2005, succède l'acharne-

ment palliatif. Les pouvoirs publics font du suivi palliatif en fin de vie la seule possibilité à offrir aux citoyens de notre pays. L'ADMD milite pour le choix de son propre parcours de fin de vie : accès universel aux soins palliatifs et aide active à mourir.

Si les sympathisants de l'ADMD, si ses 48 000 adhérents actifs, si les responsables de l'association reconnaissent la qualité du travail conduit par les soignants palliatifs, ce traitement de la question de la fin de vie ne peut pourtant être qu'une possibilité parmi d'autres, offerte à celles et ceux qui, même s'ils sont en fin de vie et que la mort se profile au bout du chemin, restent des citoyens à part entière, avec la capacité de choisir ce qui est bien pour eux-mêmes, en accord avec leur conscience et, pourquoi pas, en harmonie avec ceux qu'ils aiment.

L'ADMD milite pour un accès universel aux soins palliatifs, comme il existe pour nos voisins néerlandais, belges et luxembourgeois.

Toutefois, faire des soins palliatifs la réponse à toutes les questions de fin de

SUITE DE
LA PAGE 9 >

vie pose de véritables problèmes, tant pratiques que philosophiques. Selon un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), seuls 20% des Français qui en ont besoin accèdent effectivement à un lit dans une unité de soins palliatifs. Les autres n'ont pas d'autre solution que de mourir dans des services inadaptés à la prise en charge de la fin de vie, au milieu de malades qui, eux, vont guérir. Plus encore, 45% des départements français ne disposent pas d'unité de soins palliatifs. Que faire alors ? De plus, comment imaginer qu'un pays, la France, qui, aujourd'hui, coupe les crédits à la santé, crée une médecine à deux vitesses, privatise certains soins puisse offrir à toutes celles et à tous ceux qui en ont besoin une place en unité de soins palliatifs lorsque le besoin s'en fera sentir ? Il faut impérativement donner aux soins palliatifs l'importance qu'ils méritent dans la gestion de la fin de vie. Mais en faire un droit et non une obligation.

L'ADMD MILITE POUR UNE LÉGALISATION DE L'EUTHANASIE, POUR LA « BONNE MORT »

Des voies alternatives aux soins palliatifs doivent être envisagées, à l'exemple de nos voisins du Benelux ; en effet, certains de nos concitoyens ne veulent pas risquer d'être infantilisés ni drogués dans les derniers instants de leur vie, ceux précisément qui réclament le plus de lucidité pour dire au-revoir à leurs amours et à leurs amis. Car en effet, les soins palliatifs, c'est parfois un retour vers l'enfance : on nous caresse, on nous raconte des histoires. Parfois, même, un clown vient

dans notre chambre ! Aimables amusements, mais la dignité de l'adulte est-elle toujours alors préservée ? Par ailleurs, des antalgiques pour atténuer la douleur – elle ne disparaît jamais complètement – sont administrés à des doses si fortes que nous sommes plongés dans un état second ; ce qu'il faut pour nous droguer, mais pas suffisamment pour nous faire mourir, malheureusement, si tel est notre souhait.

Car même si un accès universel aux soins palliatifs devait être garanti aux Françaises et aux Français, une voie alternative, suivie à la demande du patient et du patient seulement soit que sa volonté est exprimée directement, soit qu'elle l'est par l'intermédiaire de ses directives anticipées ou de ses personnes de confiance, doit être l'aide active à mourir (si le patient n'a pas la capacité d'accomplir un geste comme avaler une potion létale ou ouvrir le robinet d'une perfusion, le tout sous un contrôle responsable) ou le suicide assisté (si le patient a encore la capacité d'accomplir un tel geste). Cela existe dans les pays du Benelux. C'est un droit, et non, évidemment, une obligation. Ce droit est encadré et peut donner lieu à la sanction de l'accompagnateur s'il a été accompli en dehors de la loi. C'est ainsi qu'en 2009, aux Pays-Bas, 2 636 personnes ont bénéficié d'une euthanasie ; 822 en Belgique. Nous sommes loin d'une hécatombe.

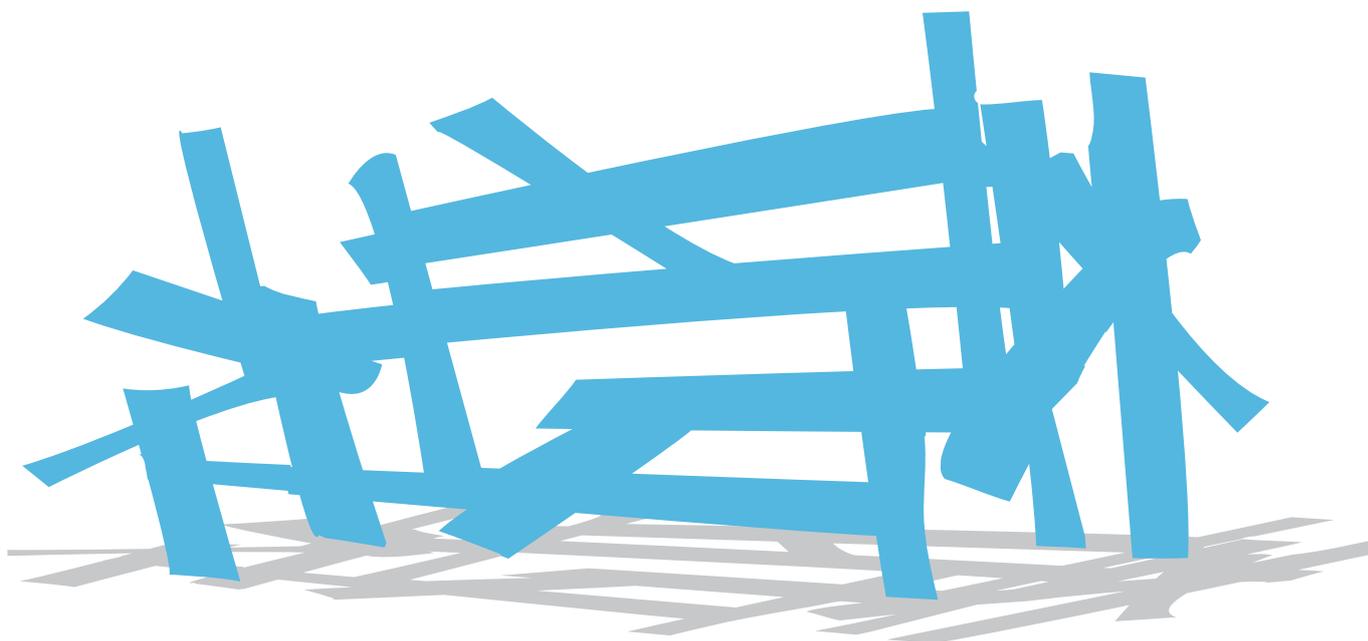
Alors quoi. Pourquoi nous priver d'une liberté qui permettrait à ceux qui sont volontaires, de quitter les leurs à leur rythme, bien éveillés, souvent dans un décor qu'ils ont choisi eux-mêmes, après

avoir dit les mots de l'apaisement, les mots de l'amour ?

Que l'on ne nous objecte pas que la société ne peut pas s'autoriser à « donner la mort », selon les termes de nos détracteurs, souvent excessifs. La loi du 22 avril 2005, grâce à la sédation profonde et au double effet des antalgiques, s'autorise déjà le droit de hâter la mort lorsque celle-ci est proche. Mais c'est le corps médical qui décide, parfois après avoir reçu l'avis de la personne de confiance et lu les directives anticipées, mais pas nécessairement. Et que l'on ne nous objecte pas que la demande d'euthanasie n'existe plus lorsque les soins palliatifs sont bien menés. Elle existe toujours aux Pays-Bas, en Belgique et, depuis peu, au Luxembourg. Et les accompagnateurs en soins palliatifs, dans ces pays, reconnaissent que cette pratique est complémentaire du parcours palliatif. Avec la possibilité d'accomplir un geste d'amour si telle est la volonté du patient. Un geste de confiance. La dignité, celle pour laquelle l'ADMD milite depuis 1980, c'est celle de celui qui, pour lui-même et pour lui seul, décide de son propre parcours de fin de vie. Parce que le moment est venu et qu'il reste un citoyen capable de réflexion et de décision. Jusqu'au bout.

Mourir dans la dignité n'est pas une faveur que nous demandons. C'est un droit nouveau à conquérir qui fera de nous des citoyens du début à la fin de notre vie. ■

*Jean-Luc Romero est Président de l'ADMD (Association pour le Droit de mourir dans la Dignité). Il est l'auteur des *Voleurs de Liberté*, Florent Massot



MOURIR DANS LA DIGNITÉ NÉCESSITE-T-IL L'EUTHANASIE ?

Depuis un moment, sous la pression des modes de pensée, mais aussi de l'évolution de la médecine, se développe, à l'instar de quelques pays voisins, non pas vraiment une réflexion, mais plutôt une revendication qui se dit « moderne » sur un droit nouveau qui s'intitulerait « mourir dans la dignité ».

PAR PHILIPPE NASZÁLYI*

Éliminons tout de suite l'argument de modernité ou de sens inéluctable de l'histoire qui voudrait qu'on soit toujours obligé de copier tel ou tel voisin... A ce compte-là, il n'y aurait jamais eu de Révolution française et l'on supprimerait tous les droits sociaux puisque nombre de voisins n'en ont pas. Qui donc réclame ce droit ? Pour le moment ce sont plutôt des personnes plutôt en bonne santé qui se projettent « en fin de vie ». La « fin de vie ». Qui peut savoir « le jour et l'heure » ? L'expression n'a en fait, aucun sens réel. Cela ne veut pas dire que ce temps n'advient pas, mais cela veut dire qu'il n'est pas défini. Comment alors légiférer sur ce qui n'est pas défini sinon à confier à des tiers le soin de le repérer à votre place. De fait, ce droit personnel et revendiqué comme tel, droit à mourir, paradoxalement, sera exercé par un tiers sûr et pour soi. Curieuse conception de la responsabilité personnelle sinon de l'amour.

LA DIGNITÉ

Deuxième grand vide de définition : la dignité ? Qu'est-ce que la dignité ? On la pense, on la ressent, on la voit, peut-être, on en parle sûrement, mais on ne la définit jamais. Dans la langue classique, le mot dignité désigne un titre, une fonction à laquelle est attaché un honneur. La dignité est une apparence sociale qu'il faut soutenir. Or la mort est devenue l'inverse de cette projection sociale. On ne meurt plus guère en public à l'instar de Louis XIV ou des gens simples de la fable : « Un riche laboureur, sentant sa mort prochaine, Fit venir ses enfants, leur parla sans témoins »

La mort n'est plus publique, on meurt plutôt en catimini et dans la plupart du temps dans la solitude. On « épargne » ces derniers instants souvent aux proches. L'évolution sémantique qui se fait sous l'influence des mentalités et des conceptions des droits de l'homme et de la laïcisation des pratiques en Occident, ont rapproché ces deux termes : la dignité s'est étendue et l'intimité s'est réduite. La dignité n'est plus attachée à un titre ; elle est devenue ce qui mérite

le respect des autres. Derrière ces deux notions de l'intimité et de la dignité, se pose donc la question du respect. Mais qu'est-ce que le respect ? Aujourd'hui, tout le monde revendique le respect. Pour Kant, le respect est le sentiment pour la loi morale. La dignité est donc absolue et contingente à l'humanité. C'est pourquoi le respect ne peut s'adresser qu'à des personnes et non à des animaux ou à des choses. Quelle que soit sa dégradation physique ou morale, tout homme est digne, du fait même qu'il est homme¹.

La dignité, c'est le maintien de l'humanité en soi y compris dans l'abjection de la mort atroce des camps d'extermination. La victime même réduite ne peut se voir enlever sa dignité quelle qu'action immonde que le bourreau tente, parce qu'elle reste humaine. La dignité est « quelque chose qui est du à l'être humain du seul fait qu'il est humain² » comme la définit Paul Ricœur. C'est le rappel de la culture face à l'animalité, l'affirmation de l'humanité face à la barbarie.

Pourquoi se poser alors le problème et justifier d'une loi qui faciliterait le droit de mourir ? Qu'on ne nous dise pas que c'est pour combattre la douleur ou l'acharnement thérapeutique. La loi Kouchner de 2002 a autorisé l'administration de produits antidouleur et la loi Léonetti de 2005³, qui fait suite à l'affaire Humbert⁴, instaure une définition très claire du traitement de la fin de vie : « si le médecin constate qu'il ne peut soulager la souffrance d'une personne, en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable, qu'elle qu'en soit la cause, qu'en lui appliquant un traitement qui peut avoir pour effet secondaire d'abrèger sa vie, il doit en informer le malade ..., la personne de confiance ..., la famille ou à défaut un des proches. »

QUE DEMANDENT LES PARTISANS DE L'EUTHANASIE ?

Nous entendons tous, ces phrases que parfois nous avons aussi prononcées et qui se résument au fond à deux : « vivre uniquement grâce à une machine, c'est « végéter », ou « regardez ce qu'il (elle)

est devenu(e), ce n'est que l'ombre de lui-même » « Il vaudrait mieux être mort », est la conclusion de celui qui, généralement bien portant, projette ses propres peurs dans l'autre et l'image qu'il se fait de lui-même. « Car c'est moins la mort d'un autre que nous ressentons lors d'un deuil, que la disparition de lambeaux de nous-mêmes...⁵ » comme le dit si justement Claude Levi-Strauss. Il n'appartient à quiconque de décider pour mon alter ego, « mon semblable, mon frère », mais dont l'altérité est irréductible à moi. L'autre n'est pas moi ! Le respect requiert donc une exigence avec soi-même pour dépasser ses penchants spontanés, immédiats⁶.

Sans référence à une croyance religieuse, extérieure ou transcendante, il peut paraître très risqué de justifier un « droit à mourir dans la dignité ». Décider de la mort d'un autre, car il s'agit bien de cela, ne nous le cachons pas derrière les mots, est bien un acte qui ne peut se fonder sur de bons sentiments ou des opinions qui, pour intéressantes qu'elles soient, ne peuvent qu'être arbitraires et bien souvent fluctuantes avec le temps. Revenons donc à quelques références et prenons comme fondement la Déclaration universelle de 1948. Elle nous dit clairement que : "Tout individu a droit à la vie, (art.3), que « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants." (art.5) et qu'«Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un Etat, un groupement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits ... qui y sont énoncés." (art.30) On ne peut être plus explicite. Il ne nous appartient donc pas, Etat ou individu de mettre un terme à la vie. Tout le reste est le sentiment que nous nous sentons supérieurs à la loi morale comme Kant le disait, que nous croyons pouvoir nous exonérer d'elle, que nous voulons définir la vie et la mort. C'est ce que depuis les Grecs, on appelle « ubris » ou démesure, ou folie, ou orgueil...

Dans notre Europe, bien imparfaite sans doute, mais qui a voulu instaurer un

monde diamétralement opposé au nazisme, la Cour européenne des Droits de l'Homme, dans l'arrêt du 29 avril 2002, affirme qu'« il n'existe pas de droit fondamental à la mort » qui serait le pendant de celui bien réel et proclamé lui, « de droit à la vie ».

Et Robert Badinter de rappeler avec sagesse à ce sujet qu'« Il est dangereux de légiférer à partir d'un cas particulier pour un cas particulier. La loi est normative et universelle, elle dit la règle et s'applique à tous ».

« L'homme est le seul animal qui allume le feu et enterre ses morts⁷ », le seul à pratiquer ce qu'on appelait au Moyen-âge, l'« ars moriendi », l'art du bien mourir qui, s'il a perdu souvent son caractère religieux, reste bien une question centrale.

Nous sommes donc toujours devant ce choix que notre société ne peut s'exonérer de considérer : Ou bien la vie est par nature sacrée comme le reconnaissent les droits de l'homme. Elle ne l'est pas un peu, au gré du vent, des époques et de nos ressentis personnels si louables soient-ils ! Elle l'est.

Ou bien alors l'individu ou un groupe a tous les droits y compris de s'affranchir du domaine de la vie. Quelle peut être alors la limite ?

N'oublions pas que l'euthanasie (la « bonne mort » ou « mort heureuse »), pourra alors, s'étendre au gré des lois et des modes. Des motifs humanistes on passe vite à la satisfaction d'intérêts économiques. Qui, si la vie n'est pas sacrée, peut garantir que les abus ne l'emporteront pas ? L'Histoire est là pour

nous rappeler à la modestie. Qu'on le veuille ou non qui pourra dire ensuite que l'euthanasie (et oui, le même mot.) des "anormaux" par les nazis, à partir de 1934 ou la mort programmée des vieillards inutiles même au son d'« au Matin » du Peer Gynt de Grieg comme dans le film « Soleil vert » (Soylent Green) sont autre chose que le pouvoir exorbitant d'un homme quelconque sur la vie d'un autre ? Depuis l'Orestie, nous savons que la Civilisation le refuse et que la société ne peut se l'arroger...

Et si nous revenions, pour conclure, à la fable, plus légère, mais tout autant symbolique. Ces quelques vers de La Fontaine illustrent, s'il en était besoin encore, qu'une chose est de vouloir « mourir dans la dignité », lorsque l'on n'est pas confronté à l'heure ultime, et le vouloir vraiment, en ce moment précis. Il y a quelques jours, le député Patrick Roy, qui se bat contre la maladie et la mort provoquait une « standing ovation » en s'adressant à ses pairs ainsi « Face à la mort redoutée, il y a la vie espérée. Ce souffle, vous me l'avez tous donné. Jamais je ne l'oublierai... ce souffle, il faut aussi le donner aux millions de victimes qui, comme moi, luttent pour la vie. La vie est tellement belle. Ces victimes, aimons-les, entourons-les. Le cœur accompli des miracles », Alors décider de la vie d'un autre au nom de l'euthanasie. Qui en est digne ? ■

1) Kant a ainsi revendiqué sans ambiguïté la liberté humaine et, respectant la dignité humaine, renvoyé l'aperception de cette liberté au domaine de la subjectivité, dont il est principalement traité dans *la Critique de la raison pratique* (1788).

2) Paul Ricoeur, in J.-F. de Raymond, *Les Enjeux des droits de l'homme*, Paris, Larousse, 1988, p.236-237

3) Loi n°2005-370 du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie.

4) L'affaire Vincent Humbert, tétraplégique, aveugle et muet suite à un accident avait demandé à mourir : « Je vous réclame le droit de mourir » écrivait-il au Président de la République, Jacques Chirac. Sa mère, Marie Humbert et le médecin, Frédéric Chaussoy, l'ont aidé à mourir (24 septembre 2003), mis en examen, il y a finalement un non-lieu en février 2006. L'affaire Vincent Humbert avait mis en avant le manque légal par rapport à cette question de société

5) « Hommage à Alfred Métraux », prononcé par C. Lévi-Strauss, le 17 juin 1963.

6) J.-M. Nicolle, Dignité, intimité ; contribution à une journée d'étude sur les droits des patients, à l'hôpital psychiatrique de Sotteville-Lès-Rouen, 27 novembre 2003)

7) Rémy Chauvin

*Philippe Naszàlyi, Universitaire, Directeur de presse

*« Un pauvre Bûcheron tout couvert de ramée,
Sous le faix du fagot aussi bien que des ans
Gémissant et courbé marchait à pas pesants,
Et tâchait de gagner sa chaumine enfumée.
Enfin, n'en pouvant plus d'effort et de douleur,
Il met bas son fagot, il songe à son malheur.
Quel plaisir a-t-il eu depuis qu'il est au monde ?
En est-il un plus pauvre en la machine ronde ?
Point de pain quelquefois, et jamais de repos.
Sa femme, ses enfants, les soldats, les impôts,
Le créancier, et la corvée
Lui font d'un malheureux la peinture achevée.
Il appelle la mort, elle vient sans tarder,
Lui demande ce qu'il faut faire
C'est, dit-il, afin de m'aider
A recharger ce bois ; tu ne tarderas guère.
Le trépas vient tout guérir ;
Mais ne bougeons d'où nous sommes.
Plutôt souffrir que mourir,
C'est la devise des hommes. »*

ASSISTANCE MÉDICALISÉE À MOURIR, PROPOSITION DE LOI

Un débat nécessaire sur une question éthique complexe dans une société qui évolue.

PAR GUY FISHER*

Le 25 janvier dernier, le sénat a examiné en séance publique un texte issu de la commission des affaires sociales émanant de trois propositions de loi, dont la mienne, toutes relatives à l'euthanasie. Dix-huit des vingt-quatre membres du groupe CRC-SPG ont signé cette proposition de loi et je respecte ceux qui n'ont pas voulu le faire.

UNE QUESTION ÉTHIQUE

Ce débat sur une question éthique complexe, alors que la société évolue en permanence, était nécessaire. C'est ce que la commission des affaires sociales a permis et je regrette sincèrement que ce texte n'ait pas été adopté.

Pour ma part, mes convictions personnelles m'ont amené à réfléchir sur la question de la fin de vie et de ce point de vue-là, je suis en parfait accord avec l'association pour le droit à mourir dans la dignité. Nous avons tous en tête les cas douloureux de Vincent HUMBERT et Chantal SEBIRE largement médiatisés qui ne doivent pas nous faire oublier les 1500 à 1800 autres euthanasies pratiquées dans la clandestinité. Nous sommes confrontés à un vide juridique face à de telles situations. Si l'adoption de la loi du 4 mars 2002, relative aux droits du malade, puis celle du 22 avril 2005 relative aux droits des patients en fin de vie a considérablement fait évoluer leurs droits, elles ne reconnaissent pas celui à l'euthanasie. La loi Léonetti permet au patient conscient d'exprimer sa volonté de ne pas recevoir les soins indispensables à sa survie. C'est une avancée.

LE CONTENU DE LA PROPOSITION

La proposition de loi qui a été discutée en janvier dernier traduisait la reconnaissance des droits de la personne malade :

- Droit au refus de tout traitement
- Droit au soulagement de la douleur
- Droit au respect des directives anticipées
- Droit de se faire représenter par une personne de confiance
- Droit à l'information et d'accès au dossier médical.

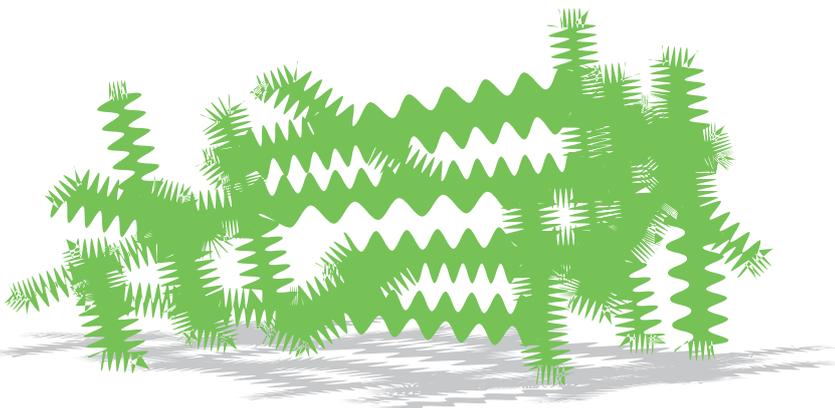
Le dispositif contenu dans ce texte est extrêmement encadré : le patient doit clairement faire connaître sa volonté de bénéficier d'une euthanasie soit par lui-même s'il en est capable, soit avec des directives anticipées récentes et précises, c'est-à-dire non générales et portant sur la maladie dont il est atteint. Dans tous les cas, la demande du patient entraîne l'examen de la situation médicale par deux médecins qui doivent également le rencontrer personnellement afin de vérifier le caractère libre, éclairé et réfléchi de cette demande. Nous proposons qu'à cette occasion les professionnels informent le patient de la possibilité qui lui est faite de bénéficier de soins palliatifs. A l'issue d'une période de huit jours, les deux médecins remettent au patient et à sa personne de confiance un rapport dans lequel ils exposent leurs conclusions. Si celles-ci constatent qu'en l'état des données acquises de la science le patient est incurable et que celui-ci confirme lors de la remise de ses conclusions qu'il souhaite toujours bénéficier d'un acte d'euthanasie, alors le médecin saisi de cette demande satisfait à la demande répétée du patient dans un délai qui ne peut pas être supérieur à 15 jours. Le patient pouvant naturellement à tout moment renoncer à la procédure

entamée. Considérant que cet acte pourrait contrevenir à la conscience d'un certain nombre de médecins, nous prévoyons la possibilité pour ces derniers de refuser de le pratiquer mais associons à ce droit de refus, une obligation : celle d'orienter le patient vers un professionnel capable de satisfaire – si les conditions sont requises – à la demande du patient.

PARTIR DIGNEMENT

Au fond, si j'ai déposé cette proposition de loi, c'est parce que je suis profondément convaincu que la question du choix à mettre en oeuvre, librement consenti, des conditions de sa propre fin de vie lorsque la maladie, incurable, invalidante, ou bien l'accident de la vie, nous confine dans l'incapacité à vivre une vie normale et ou, porte atteinte à notre dignité, est quasi impossible aujourd'hui. L'ultime liberté c'est de décider du moment de sa mort, du seuil de souffrance que l'on peut supporter, c'est aussi porter soi-même un jugement sur ce que signifie la dignité. Le respect de la liberté individuelle doit nous conduire à accepter que des patients décident de bénéficier d'une aide active à mourir. Qu'également, des femmes et des hommes aient une conscience exacerbée des souffrances qu'ils pourraient endurer au point de ne pas vouloir continuer à vivre dans de telles conditions et souhaitent ainsi rédiger de leur vivant des « directives anticipées ». Pour avoir reçu de nombreux témoignages de familles qui, toutes, ont souffert de voir partir un parent dans des conditions terribles, sans pouvoir agir, devenant spectateurs de sa fin de vie, la question de la fin de vie dans de telles conditions m'interpelle. Le terme « euthanasie » signifie « bonne mort » en grec : il traduit le sens que j'ai voulu donner tout au long des débats à cette proposition de loi. Elle ne tend pas à faire de l'assistance médicalisée la seule mort possible, ni à la généraliser ou à l'imposer à toutes et à tous. Elle n'a pour objectif que de permettre à celles et ceux qui le souhaitent de partir dignement, avant que la souffrance physique ou psychique ne soit trop forte, avant que la maladie et les dégradations qui l'accompagnent l'emportent sur l'humanité. ■

*Guy Fisher est sénateur



UN DÉBAT OUVERT, RESPECT ET DIGNITÉ !

Le Pcf est intéressé par cette problématique complexe parce qu'éminemment humaine et travaille ce sujet tant au niveau de la réflexion interne de la commission santé protection sociale que du travail des parlementaires.

PAR **JEAN-LUC GIBELIN***

Nous sommes très attentifs à ce qui s'écrit et s'échange sur cette problématique. Il n'est pas possible de répondre simplement ou trop succinctement sur ce sujet. C'est une affaire de conscience personnelle et sur cette question, plus que sur tout autre, des points de repères sont à identifier mais la question reste ouverte. La problématique doit chaque fois être étudiée au cas par cas. Sans doute est-il pertinent de la travailler du point de vue du patient, des patients. A ce titre, le sentiment de perdre sa dignité qui dépend de chaque individu est particulièrement important. Cela est directement en lien avec l'image renvoyée par le regard des autres, par la place dans la société, par la qualité perçue de l'accompagnement. Le débat existe dans notre commission, il va se poursuivre ; il n'y a pas de réponse définitive ni de terme à ce débat, il est définitivement ouvert et équilibré.

LES POINTS DE VUE

Une tentative de synthèse des points de vue différents donne les éléments suivants : La propension du gouvernement actuel à légiférer sur les questions touchant aux choix individuels de vie et à l'intime est suspecte pour nous ! D'autant que la dimension « moralisatrice » du pouvoir et le poids idéologique du « politiquement correct » sont particulièrement présents dans les actes gouvernementaux. La pertinence d'une nouvelle loi sur cette question est posée. L'arsenal juridique existant est-il totalement utilisé et n'est-il pas réellement suffisant ?

Autant est-il évident que la question se pose de permettre à la personne de choisir de mettre fin à ses jours dans la dignité, lorsqu'elle le désire, autant il est inadmissible de condamner pénalement une personne qui aurait assisté une personne dans cette décision pour abrégé ses souffrances, autant il ne paraît pas acceptable de dépenaliser globalement l'euthanasie. Ceci ouvrirait la porte à toutes les dérives eugénistes aux relents dramatiques. Il y a besoin d'une réflexion autour des garanties à obtenir pour respecter les choix des indi-

vidus et l'accompagnement des professionnels... sans aucune sanction... Ce domaine est largement ouvert. Il touche aussi à la notion d'euthanasie réclamée, de suicide assisté. Les pratiques d'humanité existent dans de nombreux lieux de soins même si elles sont particulièrement « perso dépendante » ! Elles doivent être encouragées et renforcées. Le pire serait de définir des critères " dits objectifs " à partir desquels l'euthanasie serait légale ! Notamment puisque cela permettrait alors de « systématiser » l'euthanasie à ces types de populations. Ce serait la généralisation et la légalisation de pratiques comme celles qui considèrent qu'à partir d'un certain âge on ne va plus " investir " dans des soins coûteux (greffes,...).

Des arguments pour en rester à la situation législative et réglementaire actuelle se trouvent dans la conclusion du livre d'A. Kahn "L'ultime liberté", page 133. Il est un des défenseurs de la loi Léonetti : "...l'actuelle législation française m'apparaît équilibrée et juste, de nature à permettre de faire face aux douleurs et détresses physiques et psychiques rebelles dans une grande variété de situations. Les textes pour y parvenir ne remettent pas en cause la dignité des personnes quel que soit leur état et n'établissent pas de nouvelles exceptions - après la guerre- à l'interdiction de donner la mort à autrui. Je m'en félicite. Il existe sans doute des circonstances particulières, exceptionnelles, poussant en conscience quelqu'un, médecin ou proche, à transgresser cette dernière règle. Il importe aussi d'instruire leurs cas avec humanité selon le principe d'une société sachant à la fois s'accorder sur des principes et pardonner qui en transgresse la lettre plus que l'esprit".

A l'inverse, la perspective d'une nouvelle réglementation n'apparaît pas en opposition avec les soins palliatifs, sauf que les soins palliatifs n'ont pas les moyens humains et matériels de fonctionner et les places identifiées sont en nombre insuffisant et surtout pas valorisées à la hauteur des besoins. La question des unités de soins palliatifs est un début de réponse, mais elle n'est pas unique en soi !

PROJET DE LOI DU 13 OCTOBRE 2010

Le groupe des sénateurs communistes, républicains, citoyen et du parti de gauche a déposé un projet de loi le 13 octobre 2010 sur « la liberté pour les personnes atteintes d'une maladie incurable de recourir à une euthanasie volontaire reste à conquérir ». Le préambule du projet de loi pose une définition de l'euthanasie volontaire, acte médical visant à accélérer la mort d'un malade qui en fait la demande dans le but d'abrégé ses souffrances. Il acte ensuite que la loi du 4 mars 2002 a marqué une première étape mais qu'elle ne règle pas toutes les situations. La « sédation terminale » ne paraît pas satisfaisante aux auteurs du projet de loi pour la demande légitime d'une fin de vie calme, rapide et digne. Les auteurs démontrent que dans les pays s'étant dotés d'une législation autorisant l'euthanasie volontaire, sa mise en œuvre a favorisé le développement des centres de soins palliatifs plutôt que de s'y opposer. Le préambule du projet de loi se termine avec la proposition à l'instar de ce qui existe en Belgique et aux Pays-Bas d'un droit à l'euthanasie volontaire. Le projet de loi laisse, bien sûr, le volontariat ouvert pour le personnel médical et non médical d'apporter leur concours à la mise en œuvre d'une assistance médicalisée pour mourir.

Ce rapide éventail des positions actuelles montre l'ouverture et l'étendue de la problématique. Les raccourcis ne sont pas de mise en la matière. Au contraire, le débat doit être largement ouvert, les arguments doivent pouvoir s'échanger sur le fond.

Pour ma part, je suis pour un positionnement équilibré, laissant ouvertes les solutions et refusant les anathèmes qui ferment le débat. La dimension humaine est à privilégier en veillant aux conditions de sa mise en œuvre concrète. La dignité des usagers comme des professionnels, est indispensable. Elle doit être reconquise et passe par une logique qui réponde aux besoins humains plutôt qu'à la logique financière. ■

*Jean-Luc Gibelin, responsable du secteur Santé, Protection sociale

POUR UNE EUTHANASIE TRÈS ENCADRÉE

« Sain de corps et d'esprit, je me tue avant que l'impitoyable vieillesse, qui m'enlève un à un les plaisirs et les joies de l'existence et qui me dépouille de mes forces et physiques et intellectuelles, ne paralyse mon énergie, ne brise ma volonté et ne fasse de moi une charge à moi-même et aux autres. »

Ces derniers mots de Paul Lafargue - accompagnés de l'acte annoncé - furent objet de polémique en leur temps (1911) dans la « bonne société » française. Mais au sein du mouvement socialiste, ce suicide serein face au refus de la sénescence fut accueilli avec émotion et respect. Les progressistes ont de longue date lutté pour le droit au suicide - conquis seulement dans l'élan de la Révolution française. Les hommes et les femmes sont libres de leur vie : c'est un acquis considérable.

La question de l'euthanasie ne nous pose donc pas de problème moral ou métaphysique touchant au droit de refuser de vivre une vie dont on ne veut plus.

Pour autant, une extension libérale et sans contrôle de ce droit de mourir ne saurait recueillir nos suffrages.

Considérant l'état réel de notre société contemporaine - mais fait-on des lois pour des sociétés imaginaires ? -, on est en droit de penser que le pire en la matière pourrait advenir : sous couvert d'euthanasie, le meurtre de personnes ne désirant pas mourir. La marchandisation à marche forcée de l'hôpital et de tout notre système de soins donnerait à ce nouveau droit un visage assurément terrifiant. À l'heure où la rentabilité est le maître-mot hospitalier, on ne devine que trop le sort réservé à ces patients sans le sou dont l'état de santé est gravement détérioré. Aux riches l'acharnement thérapeutique ; aux pauvres une mort vite emballée pour libérer les lits et faire entrer les devises. Ce noir horizon n'est pas évanescence phantasme. Il a ses cyniques zéloteurs à l'image de Jacques Attali qui explique calmement et doctement que « dès qu'il dépasse 60/65 ans, l'homme vit plus longtemps qu'il ne produit et il coûte alors cher à la société ; il est bien préférable que la machine humaine s'arrête brutalement, plutôt qu'elle ne se détériore progressivement. » (L'Homme nomade). Qui peut soutenir que, loi Bachelot aidant, aucune personne bénéficiant actuellement de coûteux soins palliatifs ne serait poussée vers une euthanasie non voulue si une simple légalisation survenait ?

Surgissent alors communément deux garde-fous : la parole et l'écrit du patient lui-même. Ils nous semblent tous deux de bien frêles barrières.

Que penser d'une lettre écrite par une personne en bonne santé disant en ce temps T son désir de mourir si, à l'avenir (temps T+x), elle était atteinte de telle ou telle infirmité jugée trop dégradante ? Confrontée réellement (et non plus lointainement et abstraitement) à ladite infirmité, est-il si sûr que la personne demeure d'une volonté inchangée de mort ? Qui peut assurer que le goût de la vie, contrairement aux attentes de la personne elle-même, ne l'emporte pas finalement face à la concrétude d'une situation qui touche aux limites de notre imagination ? La Fontaine le montrait déjà dans « La mort et le malheureux ».

Plus profondément, quiconque s'intéresse au suicide sait bien que le dit et le voulu sont des réalités potentiellement distinctes. Dire qu'on veut mourir est souvent un appel de détresse qui s'assortit bien davantage à une soif aiguë de vie meilleure qu'à une authentique volonté de quitter la scène. La réponse adéquate n'est alors pas l'euthanasie mais bien plutôt la lutte contre la douleur et les peines morales, c'est-à-dire le renforcement des soins palliatifs et l'amélioration de l'encadrement des patients - hautement nécessaires en tout état de cause.

Il nous semble donc que l'euthanasie ne saurait être envisagée, dans notre société actuelle, que dans le cas d'un patient impotent (mais conscient) dont la volonté résolue de mourir aura été attestée par une structure médicale détachée de tout impératif budgétaire.

**JEANNIE BARBIER, MARLÈNE CHEVALLIER
GROUPE SANTÉ DU CONSEIL NATIONAL DU M.J.C.F.**

Par **GÉRARD STREIFF**

Culture pour chacun,

La culture a longtemps été une priorité de la gauche. Voir 1936 ou le programme du CNR ou 1981. Cet enjeu peine aujourd'hui à s'imposer dans l'espace public. La droite en profite pour opérer un tournant, jouant « le peuple » contre « l'élite », avec son mot d'ordre « culture pour chacun ». Un débat d'idées s'amorce, timidement. Repères.

« **D**éfense de l'art pour tous », « Défendons autrement la culture pour tous ! Cessons de dévaloriser l'art socioculturel »², « La culture pour chacun ou le populisme au service du marché »³, ces titres de récents articles semblent indiquer qu'un débat pourrait s'amorcer autour de l'enjeu de culture⁴. Le premier texte est un point de vue du metteur en scène de théâtre Jean-Pierre Vincent ; le second est une contribution de l'historien Gérard Noiriel ; le dernier est une tribune du responsable communiste Alain Hayot⁵.

On ne refera pas ici l'histoire de la politique culturelle en France ; rappelons simplement qu'au cours de la seconde moitié du siècle dernier, un projet de démocratisation culturelle et artistique a bel et bien existé dans ce pays. Il a donné des résultats spectaculaires. D'un côté la puissance publique a offert de vrais moyens aux créateurs, pour leur permettre de travailler « librement », les rendre autonomes face au pouvoir et face au marché. D'autre part, une vraie mission de service public a été menée pour combattre les inégalités culturelles. Dans la foulée d'André Malraux et de son ministère de la culture, dont les orientations prolongeaient nombre de recommandations du programme de la Résistance, du CNR, on a assisté, par exemple, à l'éclosion de théâtres nationaux, de centres dramatiques et chorégraphiques,

de scènes nationales, de festivals, de compagnies, etc... Avec le soutien de l'Etat mais aussi des villes, des départements, des régions, cette vitalité culturelle s'est progressivement installée un peu partout sur le territoire, s'invitant même parfois dans les quartiers, les prisons, les hôpitaux, permettant une assez large fréquentation des théâtres, du spectacle vivant, des musées. Certes, cela ne fut pas un conte de fées, les insuffisances de cette politique ont toujours été notoires mais le projet qu'Antoine Vitez appelait « élitaire pour tous » a longtemps représenté un objectif largement partagé, et en tout cas une référence.

De tout cela, la droite apparemment ne veut plus. Elle n'en veut plus pour des raisons de tiroir-caisse, d'austérité budgétaire, de RGPP et autres restrictions. Elle n'en veut plus par conservatisme : la démocratie culturelle n'est pas sa tasse de thé. Le bourgeois à l'Opéra et le populo à Disneyland, bref chacun à sa place ! Elle n'en veut plus non plus par doctrine : le libéral n'aime pas l'art. Dans son dernier opus⁶, Annie Le Brun montre bien comment fonctionne « le système de crétinisation dans lequel l'époque puise sa force consensuelle », comment tout est fait pour « gagner du terrain sur notre espace imaginaire ».

Pour atteindre son objectif, le pouvoir agite donc le nouveau slogan de « culture pour chacun ». En jouant « le peuple » contre « l'élite ». En fait, il part de contradictions réelles : la culture à la française a produit d'un côté « des professionnels de la création artistique » (Noiriel) de bon niveau mais pas toujours très attentifs aux « finalités civiques » de leur enga-

gement. D'un autre côté existe une culture publique, un art « socioculturel », via notamment le milieu associatif, actif mais dévalorisé, délégitimé, assimilé à une culture uniformisée, collectiviste, « communiste » en somme !

LE PEUPLE ET L'ÉLITE

Les contradictions entre ces deux niveaux existent mais le pouvoir entend les utiliser, les exacerber, mobiliser les uns contre les autres. L'élite (culturelle) est montrée du doigt car elle aurait creusé les inégalités, imposé ses normes, intimidé le peuple, l'éloignant de la culture. « L'art a un effet d'intimidation sociale » prétend la note du ministère qui affirme aussitôt que « la démocratisation culturelle a échoué ». D'où le lapin sorti du chapeau : la culture pour chacun, qui a officiellement pour but de « réhabiliter les cultures populaires méprisées par les élites » (Noiriel toujours). Mais ce slogan résonne comme une sorte d'invitation à l'enfermement, au repli sur son groupe, sa communauté, sur son identité. Chacun chez soi ! C'est en fait maintenir les plus démunis dans leur carcan, les empêchant de s'échapper, les figeant, leur interdisant d'aller voir ailleurs. C'est le contraire du désir de mobilité sociale que cherchait à susciter « la culture pour tous ». Apparemment houspillée, l'élite de son côté ne devrait pas trop souffrir de cette orientation ; seuls ceux qui œuvrent au décloisonnement sont vraiment visés par le ministre de la Culture et son appareil de la rue de Valois.

« Nous refusons cette bouillasse pseudo-libératoire qui n'apportera rien à personne » écrit Jean-Pierre Vincent dans sa tribune, laquelle a suscité sur le

culture pour tous

site du journal nombre de commentaires. Par exemple : « Ce monde que nous fabriquons les bureaucrates et les gens d'argent est triste et sans avenir. L'humain ne pourra pas y vivre car il n'est pas fait pour cela. Un jour ou l'autre, il retrouvera des valeurs qui font que la vie vaut la peine d'être vécue. » Ou M.E. : « Jean Pierre Vincent a raison de rappeler que la décentralisation culturelle a bien eu lieu. Ces efforts n'ont pas été vains et la belle notion de "élitaire pour tous" a donné quelques beaux résultats. Mais on y a renoncé comme si c'était un échec et par obsession de rentabilité, comme du reste à l'éducation pour tous, à la santé pour tous. » Ou H5 : « Apprétenous à devenir acteurs mineurs -des lucioles... » Ou encore A.R. : « Ce projet est en marche : je rappelle que 50% des arts plastiques et de l'éducation musicale au collège (pourtant une heure par semaine, c'était déjà pas beaucoup) ont été sacrifié(s) à l'autel d'une histoire des arts, pâle resucée des "visual studies" américaines. »

« Si l'on ne veut pas laisser la droite occuper le terrain de la démocratisation de la culture, conclut Noiriél, il est urgent d'impulser une réflexion collective maintenant à distance les intérêts corporatistes mais s'appuyant sur les expériences développées par celles et ceux qui n'ont pas renoncé à faire vivre l'idéal d'une culture pour tous, tout en l'adaptant aux réalités de notre temps ». ■

1) Jean-Pierre Vincent,
Le Monde, 19/12/2010

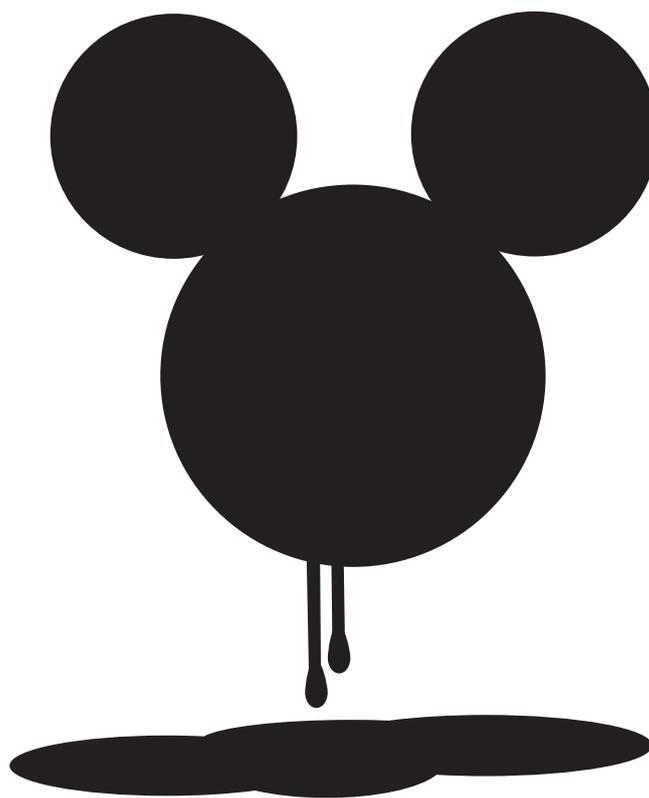
2) Gérard Noiriél,
Le Monde, 6 janvier 2011

3) Alain Hayot, *L'Humanité*, 3 décembre 2010

4) Espaces-Marx et le PCF ont organisé début mars un débat sur « *La culture comme enjeu politique* »

5) Ajoutons que les syndicats du spectacle vivant, le 4 février dernier, organisaient un rassemblement contre la nouvelle orientation du ministère

6) Annie Le Brun,
Du trop de réalité, Stock



A LIRE : DU TROP DE RÉALITÉ D'ANNIE LE BRUN

STOCK. (EXTRAITS)

« Avec le naturel des saisons qui reviennent, chaque matin des enfants se glissent entre leurs rêves. La réalité qui les attend, ils savent encore la replier comme un mouchoir. Rien ne leur est moins lointain que le ciel dans les flaques d'eau. Alors, pourquoi n'y aurait-il plus d'adolescents assez sauvages pour refuser d'instinct le sinistre avenir qu'on leur prépare ? Pourquoi n'y aurait-il plus assez de jeunes gens assez passionnés pour désertir les perspectives balisées qu'on veut leur faire prendre pour la vie ? Pourquoi n'y aurait-il plus d'êtres assez déterminés pour s'opposer par tous les moyens au système de crétinisation dans lequel l'époque puise sa force consensuelle ? »

« Systématiquement arrachés à la nuit de leur cohérence profonde, il n'est plus de signes qui ne finissent par dériver loin du sens. Et catastrophe pour catastrophe, on est en droit de se demander si la prolifération de l'insignifiance qui en résulte n'est pas plus inquiétante que la disparition de la couche d'ozone. L'aurions-nous oublié, les objets imaginaires sont aussi nécessaires à notre survie. »

« Le succès planétaire de Disneyland montre que le coup de force est en train de réussir. Car ce ne sont plus seulement nos rapports à l'espace et au temps qui y sont manipulés. C'est notre pouvoir ancestral de nier l'un et l'autre au nom du merveilleux qui s'y trouve littéralement pétrifié. Aussi, le seul fait que le monde des contes de fées y soit réduit à la plus grossière réalité tridimensionnelle constitue une catastrophe comparable à la dévastation des grands ensembles forestiers. »

Dépendance : l'aide de l'Etat plébiscitée

PAR GÉRARD STREIFF

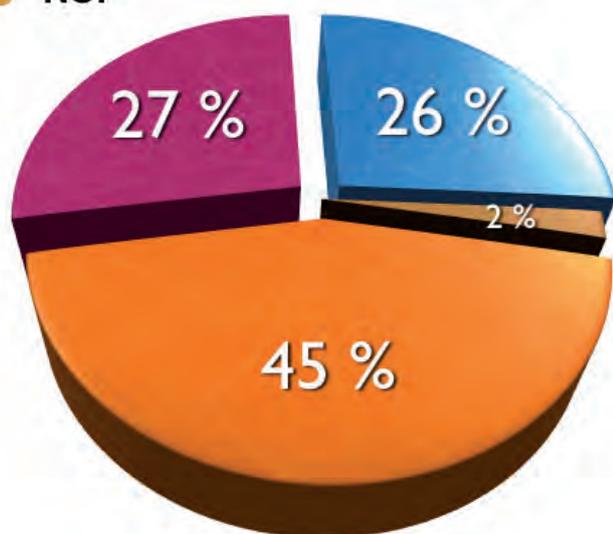
Trois Français sur quatre en appellent à l'Etat sur le dossier de la dépendance.

18

Un sondage TNS-Sofres pour *La Tribune* et la *Banque Postale* (février 2011) montre que 72% des Français revendiquent l'intervention de l'Etat sur le dossier de la dépendance. Concernant la prise en charge, 45% estiment qu'elle doit être assumée par le gouvernement « pour les plus démunis », 27% pensent qu'elle devrait revenir « à tous » et 26% observent que « chacun doit se préparer au risque de dépendance ». Autre question : pour financer cette dépendance, 59% pensent qu'il faut laisser chacun libre (+ 8% en trois ans) et 36% seraient d'accord pour une augmentation des impôts (-8%). Il faut dire que le choix que leur laisse cette dernière question est plutôt limité...

PRISE EN CHARGE DE LA DÉPENDANCE

- **Doit être assuré par le gouvernement pour les plus démunis**
- **Doit être assumée « pour tous »**
- **Laisser chacun se préparer**
- **NSP**





Ce mois-ci, nous avons demandé à quatre secteurs de réagir à une actualité brûlante :

La faim dans le monde - **Isabelle Lorand** pointe les enjeux de cette dimension tout en proposant des politiques innovantes.

Pierre Dharréville et Annie Mazet reviennent sur cette valeur qu'est la laïcité et dénoncent le débat initié par la droite.

Jacques Fath décrypte les révolutions arabes.

Sur le pacte de stabilité en Europe, **Yves Dimicoli** donne des éléments pour mieux en comprendre l'enjeu politique et ainsi agir.

LAÏCITÉ

Faire vivre la laïcité aujourd'hui

La laïcité n'est pas porteuse d'interdits, mais d'abord de droits.

Jusqu'à la Révolution, la France était régie par une monarchie de droit divin. La Constitution de 1791 établit qu'il n'est plus de Roi de France par la grâce de Dieu, mais un « Roi des français ». Ainsi pourrait-on faire commencer la longue marche de la laïcité dans notre pays, qui connaîtra une étape majeure en 1905 avec la loi de séparation des Eglises et de l'Etat. Elle s'est toujours accompagnée de débats passionnés dans notre histoire contemporaine.

HISTOIRE DE LA LAÏCITÉ

Laïcité vient du mot laïc dont le premier sens est de désigner quelqu'un « qui ne fait pas partie d'un clergé ». Laïc a donné le mot laïque : « qui est indépendant de toute confession religieuse ». Si l'on remonte à l'étymologie, laicus en latin, désigne ce qui est commun, ordinaire, et comme le grec « laikos » signifie : « du peuple ». Et plus exactement du grec « laos », qui signifie peuple par opposition aux chefs, ce qui nous renvoie à la première définition du mot « laïc ». En remontant ainsi à la racine des choses, peut-être arrive-t-on à approcher de près l'essence de la chose. Car il s'agit effectivement d'établir l'indépendance du pouvoir politique à l'égard du pouvoir religieux et de permettre l'exercice de ce pouvoir par le peuple pour le peuple dans son entier. On pourrait revenir ici sur les grands événements qui ont marqué l'histoire de la laïcité en France, depuis le culte de l'Être suprême qui se veut une religion laïque, en passant par le Concordat signé par Napoléon qui fait du catholicisme « la religion de la majorité des Français » (tiens donc...) ou encore les délibérations de la Commune de Paris qui établissent déjà la séparation de l'Eglise catholique et de l'Etat. Ces événements sont très éclairants pour comprendre les sens multiples dont le mot a pu se charger au cours de l'histoire, même s'il n'apparaît réellement qu'à la chute du Second Empire.

LOI DE 1905

Mais la loi de 1905 demeure le moment crucial qui fait référence. La loi vient sanctionner d'abord un long cheminement lié à la volonté de se défaire de la tutelle de

l'Eglise Catholique, et ensuite un long débat qui naît quasiment en même temps que la Troisième République. En 1905, nous sommes donc à un moment où la République est fragile et où le combat des républicains apparaît encore comme incertain face aux monarchistes. Les forces de la conservation essaient de s'unir pour reprendre la main et l'Eglise voit d'un mauvais œil les choses lui échapper à nouveau. D'un autre côté, la conviction, issue du mouvement socialiste, que les religions sont l'un des instruments d'aliénation dont se servent les forces capitalistes grandit, en même temps que l'industrialisation brise les cadres du christianisme rural. Pour Marx, les religions sont la conséquence de l'exploitation et non la cause, comme l'exprime l'expression « opium du peuple ». La montée en puissance du mouvement pour la laïcité est fortement marqué par les réformes fondant l'école de la République, pour lesquelles on a retenu le nom de Jules Ferry. La loi de 1905 est courte. C'est une loi d'apaisement qui vient clore un affrontement dur. Nous vivons encore sous le régime de cette loi. Notons que l'affirmation de la laïcité a poussé l'Eglise à de profondes remises en cause pour passer d'une religion d'Etat à une « Eglise de baptisés ». Elle a favorisé l'émergence de mouvements nouveaux débouchant sur le Concile de Vatican II. Peut-on pour autant considérer qu'il n'existe aucune nostalgie de ce temps passé et aucune remise en cause au sein de l'Eglise de la laïcité telle qu'elle s'exerce dans notre pays ? Une enquête fouillée datant de 2009 indique que 2/3 des français se reconnaissent catholiques (contre 3/4 vingt ans auparavant). Ils sont beaucoup moins nombreux à se dire pratiquants (4,5 % disent fréquenter une église chaque dimanche, 15 % y allant régulièrement). Cet attachement est défini par les observateurs comme étant à dominante « patrimoniale ». On comprend donc pourquoi au regard des proportions et de la nature du lien à la religion des catholiques, certains s'acharnent à parler d'héritage chrétien, ce qui devrait d'ailleurs faire réfléchir l'Eglise...

L'ISLAM EN FRANCE

On dit souvent que la loi de 1905 a été écrite avant l'irruption de l'Islam en France. Et l'on mord souvent le trait en disant qu'il n'y avait qu'une seule religion, la religion catholique. Le protestantisme a beaucoup fait depuis l'Edit de Nantes pour en finir avec la religion d'Etat. Rappelons également que les premiers musulmans arri-

SUITE DE >
LA PAGE 19

vent en France par l'Espagne au début du VIII^e siècle. De 719 à 759, Narbonne et la Septimanie sont sous administration omeyyade. Contrairement à ce que veut la mythologie nationale, la victoire de Charles Martel en 732 contre Abd-el-Rahmane ne met pas fin à la présence musulmane sur le territoire hexagonal. A plusieurs reprises des vagues de migrations, parfois liées à des formes d'esclavage, arrivent dans le Royaume de France. Les contacts s'établissent également à travers les échanges commerciaux mais aussi les croisades. L'influence de la culture et de la religion musulmanes ne remonte donc pas aux vagues migratoires de l'après-guerre. Sans parler de la colonisation qui ne devrait pas permettre de dire que la République ne connaissait pas l'Islam en 1905. Au moins comme une « religion d'indigènes »... Mais il est vrai que la place de l'islam aujourd'hui est très différente.

L'ISLAM, DEUXIÈME RELIGION DE FRANCE

Une étude datant de 2009 évalue à 3,8 millions le nombre de personnes de culture musulmane. La pratique religieuse est fondée sur les cinq piliers que sont la prière quotidienne, la charité, le Ramadan et le pèlerinage de La Mecque, le tout reposant sur la foi en un Dieu unique ayant Mahomet pour prophète. Effectivement peu présente dans le débat de 1905, elle est devenue pour beaucoup une façon de se faire reconnaître et respecter. Une façon aussi de vivre une foi exigeante, porteuse d'intégrité personnelle et de fraternité. Mais des recommandations autres que les cinq piliers ont peu à peu gagné en importance dans la pratique religieuse, devenant des éléments culturels identifiants : ne pas consommer d'alcool, ne pas manger de viande d'animaux carnivores ou omnivores et n'ayant pas été tués dans le respect de règles rituelles, pour certains porter le voile... Des mouvances fondamentalistes ont cherché à infiltrer les communautés et à imposer des conceptions et des pratiques radicales, allant chercher les lectures les plus littérales du Coran, ce qui a pour effet de nous ramener au moment de son écriture en balayant les apports successifs des penseurs et théologiens musulmans. Des forces malintentionnées ont voulu amalgamer l'ensemble des musulmans au fondamentalisme. Est-ce une raison pour que l'Etat prétende organiser un Islam de France ?

Nous sommes aujourd'hui à nouveau face aux enjeux de la laïcité. Les différentes lois motivées par des manœuvres politiques qui se sont empilées ces dernières années n'ont pas aidé à clarifier le sens de

la laïcité et à produire la laïcité vivante et apaisée dont nous avons besoin, dont la République a besoin. La loi de 1905 ne livre pas explicitement de définition de la laïcité - mot qu'elle n'emploie pas -, pas plus que la Constitution de 1946, qui dans son article Premier indique quand même la France est une République « laïque », suite à un amendement du député communiste Etienne Fajon.

Cela n'entache pas la portée qui doit être la sienne, mais on ne peut pas dire que la laïcité soit réellement dans les faits un principe universel, au sens où elle demeure étrangère à de nombreux pays du monde telle que nous l'entendons, et bien souvent non-conceptualisée. Nous considérons pour notre part que c'est une vertu fondamentale pour une démocratie véritable. Elle a donc une vocation universelle. « Démocratie et laïcité sont deux termes identiques », affirmait Jean Jaurès en 1904. Et de poser la question, comme pour savoir ce qu'est la laïcité : « qu'est-ce que la démocratie ? » Il en reprend cette définition, qu'il juge décisive : « La démocratie n'est autre chose que l'égalité des droits. »

Dans le texte « la laïcité au cœur des enjeux sociaux et sociétaux », le PCF affirme que « si la laïcité est consubstantielle de la République, sa mise en œuvre pleine et entière, au sens où elle place avant tout l'égalité des droits entre les citoyens, et donc se trouve au cœur des enjeux sociaux, résulte de choix politiques. » Plutôt que d'en faire une quatrième valeur de la devise nationale, ne peut-on pas plutôt considérer qu'elle est le liant qui permet de faire vivre les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité ?

MENER LE DÉBAT À GAUCHE

Il nous faut en tout cas refuser son instrumentalisation dans le débat public. Il nous faut également mener le débat à gauche car le mot est devenu un drapeau aux contours un peu incertains dont on s'empare parfois à tort et travers. Nous ne sommes pas des défenseurs de la laïcité par conviction athée. Nous le sommes pour défendre le droit à l'émancipation de chacune et de chacun quelles que soient ses convictions religieuses ou philosophiques. Parce que nous pensons que les êtres humains « naissent et demeurent libres et égaux en droits ». Nous voulons construire le changement avec le plus grand nombre. Nous ne demandons à personne de se dépouiller de ce qu'il est pour entrer en République, nous demandons d'en respecter les valeurs, d'y apporter son humanité, et de ne pas vouloir la soumettre à autre chose qu'à la souverai-

neté du peuple. La laïcité n'est pas porteuse d'interdits, mais d'abord de droits.

Nous avons conscience ici de ne pas répondre aux questions pratiques qui peuvent se poser et mériteraient d'autres développements. Mais la laïcité est un principe politique vivant. En nous mettant au clair sur ce que nous-mêmes entendons par laïcité, cela devient plus facile d'amorcer des réponses. Et de poser ensemble chaque jour les cadres du vivre ensemble. ■

PIERRE DHARRÉVILLE ET ANNIE MAZET
responsables nationaux en charge de la laïcité et des relations avec les croyants

INTERNATIONAL

MONDE ARABE : BOULEVERSEMENTS D'AUJOURD'HUI, QUESTIONS POUR DEMAIN

Ce monde arabe en révolution contribue à modifier les rapports de force sur le plan international.

Lorsque le mouvement populaire commença à Sidi Bouzid pour mobiliser ensuite l'ensemble du peuple tunisien, tout le monde fut surpris malgré l'avertissement des luttes ouvrières de 2008 dans le bassin minier de Gafsa. L'élargissement des mouvements à l'Egypte et à l'ensemble du monde arabe donna quelques toutes premières clés d'explications. Dans une grande diversité de configurations politiques et sociales nationales - le monde arabe est à la fois un et multiple - des aspirations communes ont permis le développement de dynamiques irrésistibles. L'exigence de dignité et de libertés, l'exaspération devant les injustices, les inégalités et la corruption... tout ce qui rendait de plus en plus insupportable des régimes sclérosés, incapables de prendre en charge les mutations sociales, faisait subitement reculer la peur en poussant à des formes d'action collective et d'unité populaire contre les régimes en place. Les contradictions accumulées étaient arrivées à un tel point que le statu quo n'était plus possible et des limites étaient ainsi atteintes.

Bien sûr, l'examen sérieux des causes ayant produit, en ce début du XXI^e siècle, un monde arabe en révolution est du plus grand intérêt politique et historique. Il faudra attacher un prix particulier à

comprendre la complexité des circonstances nationales dans lesquelles se sont mêlés rassemblements populaires et recherche d'unité, divisions politiques, contradictions sociales, intérêts de classe...

LA FORCE D'UN PEUPLE EN MOUVEMENT

Un des grands enseignements restera, au-delà des causes, la force d'un peuple qui se met en mouvement. En Tunisie et en Egypte, la dynamique sociale (nourrie de luttes importantes parmi les travailleurs) a produit de véritables révolutions démocratiques. On observe aussi que dans chaque pays, en fonction des rapports de force et des craintes du régime, des réformes, des changements d'ampleur variable -souvent prudemment préventifs- sont à mettre au crédit de l'action populaire.

Au moment où ces lignes sont écrites, les forces d'une coalition essentiellement occidentale commencent à bombarder les positions de Kadhafi en Libye. Il y a une «exception libyenne» qu'il faudra expliciter en fonction de l'histoire et d'un contexte politique et social particulier qui a permis à celui qui se fait appeler «le Guide de la révolution libyenne» de transformer une crise politique et sociale, dans un pays compliqué et divisé, en conflit armé interne et international. Il était naturellement nécessaire et légitime que le PCF condamne l'entrée dans une confrontation militaire, une guerre à l'irakienne... tout en affirmant sa solidarité avec le peuple de Libye et l'ensemble des forces agissant dans ce pays pour la démocratie et la fin du régime de Kadhafi.

DES CONSÉQUENCES ENCORE INCONNUES

Un monde arabe en révolution, cependant, ne change pas que des configurations nationales. C'est un basculement de l'histoire pour l'ensemble de cette région. C'est l'ensemble des relations internationales qui est en jeu. Il est encore bien trop tôt pour dire ce que seront les conséquences des bouleversements en cours. Des gouvernements plus représentatifs de leur opinion publique et plus conscients de l'exigence de dignité et de souveraineté nationale seront-ils moins complaisants vis-à-vis d'Israël ? Moins dépendants des Etats-Unis ? Est-ce possible ? Ces pays seront-ils plus attentifs à la question de la Palestine et plus solidaires d'une cause palestinienne qui est aussi une cause de l'histoire du monde arabe ?

On pourrait dire, qu'en la matière, il serait a priori facile de faire mieux qu'Hosni Moubarak... Celui-ci n'a-t-il pas contribué concrètement au blocus de Gaza tout en

faisant vivre la consternante fiction d'un processus de paix ? Alors que cette question majeure d'un règlement de paix et d'un Etat palestinien est dans une impasse tragique depuis des années avec la poursuite accélérée et brutale d'une politique de guerre, d'occupation et de colonisation mise en œuvre par un pouvoir israélien dirigé de fait par une extrême droite dominante, dangereuse tant pour les valeurs qu'elle défend que par l'insécurité internationale qu'elle provoque.

S'il est vraiment difficile de savoir de quoi l'avenir sera fait, on peut observer cependant que ce monde arabe en révolution contribue à modifier les rapports de force sur le plan international en confirmant la relativisation de la puissance des Etats-Unis et de la domination de la «famille» occidentale dans le monde, malgré le message qu'elles veulent faire passer dans la guerre de Libye.

ACCÉLÉRATION DE L'HISTOIRE

Après les changements progressistes en Amérique latine, qui se sont constitués eux aussi sur des exigences de démocratie, de justice, de souveraineté... les bouleversements du monde arabe changent la donne. Washington s'est affaibli dans ce qui n'est plus son «arrière cour» latino-américaine. Les Etats-Unis craignent aujourd'hui de trop perdre dans cette zone d'influence hyper-stratégique qu'est le monde arabe, pour des raisons qui tiennent en particulier à de vastes intérêts politiques et pétroliers.

Le monde arabe en révolution est une accélération de l'histoire, une accélération du mouvement d'un monde en transformation permanente, marqué par des montées de résistance et de luttes, par des transformations politiques majeures dans lesquelles nous avons notre propre rôle à jouer afin, nous aussi, de peser dans le sens de changements véritables, afin d'ouvrir les perspectives en France et en Europe, en donnant les contenus susceptibles de favoriser l'unité populaire la plus large et les convergences internationales les plus fortes. La nécessité d'une refondation de la coopération avec le monde arabe et en particulier des accords d'association de l'Union européenne avec chaque pays arabe s'imposera avec force dans le débat politique.

Ce que nous disent les peuples du monde arabe, après ceux d'Amérique latine, c'est que le changement est (toujours) possible. La leçon vient du Sud. Et celle-ci est positive. ■

JACQUES FATH

responsable des relations internationales

EUROPE

L'Europe donnée en pâture aux marchés financiers

Pour une tout autre utilisation de l'euro, PCF et PGE proposent un Fonds social de développement européen

Les dirigeants européens ont peur. Les dispositions adoptées en mai dernier après l'effondrement grec n'arrivent pas à faire retrouver « la confiance des marchés ». Pire, elles enveniment les difficultés, les politiques d'austérité brisant les ressorts de la croissance, banques et BCE gardant le même cap fondamental. Le spectre d'une contagion à l'Espagne hante car les masses à financer sont d'une tout autre ampleur que pour la Grèce ou le Portugal. Un risque de défaut d'un tel calibre pourrait faire sauter tout le système actuel de l'euro devenu si nécessaire à une domination mondialisée des capitaux allemands et, accessoirement, français.

Fin mars dernier, les vingt-sept ont décidé d'accélérer la fuite en avant en renforçant « la discipline budgétaire » avec des sanctions financières. Certes, elles ne seront pas automatiques, mais la menace sera effective avec le « semestre européen » qui oblige chaque gouvernement à soumettre son budget dès le mois d'avril à ses pairs et à la Commission, en vue de « recommandations », avant le vote par son parlement national à l'automne.

UN GRAVE DANGER POUR LES PEUPLES

Autre disposition, le pacte de compétitivité re-baptisé « pacte pour l'euro plus ». Le choix est fait d'une « coordination renforcée pour la compétitivité et la convergence » aux normes allemandes et à la schlague, pour faire baisser les « coûts salariaux ». Les salaires devront « évoluer en accord avec la productivité » du travail, contre tout nouveau partage de la valeur ajoutée. Leurs mécanismes d'indexation seront « réexaminés ». Dans le secteur public, les accords devront « soutenir les efforts de compétitivité consentis dans le secteur privé ». Au nom de l'emploi, il faudra « favoriser la flexisécurité » défendue par S. Royal en 2007 et promue depuis par Sarkozy. Il faudra accentuer « la réduction des charges fiscales pesant sur le travail », en fait sur le capital et les profits ! Au nom de la « viabilité des retraites », il faudra relever l'âge de départ en fonction de l'espérance de vie, comme le veut, en France, la droite et s'y est résolu le PS. Enfin, chaque État membre devra

SUIVE DE >
LA PAGE 21

introduire dans sa loi fondamentale un «frein à l'endettement». Dès 2012, ces réformes devront entraîner des changements législatifs dans chaque pays, «sur une base volontaire»...C'est dire l'enjeu, à l'approche de l'élection présidentielle en France, d'une rupture du consensus sur le traité de Lisbonne entre la droite et le PS, avec des propositions alternatives radicales et réalistes, au lieu de rabâcher qu'il faut «sortir du Traité».

UN DISPOSITIF MEURTRIER

Troisième dispositif, le mécanisme européen de stabilité (MES). Il est censé pérenniser, au-delà de 2013, le Fonds européen de stabilité financière (FESF) lancé en 2010. Il sera doté d'un capital de départ de 700 milliards d'euros apporté par les États, lesquels, sans doute, se procureront l'argent nécessaire par emprunt sur les marchés financiers surtout, leur fiscalité reculant au nom de la compétitivité. Le MES pourra prêter jusqu'à 500 milliards d'euros qu'il empruntera aussi sur les marchés avec une note «AAA» exigeant fortes rentabilité et solvabilité. Aussi re-prêtera-t-il cet argent au taux du marché moyen augmenté de 2% pour les prêts inférieurs à 3 ans et de 3% au-delà... de quoi assommer les États concernés. Exceptionnellement, le MES pourra acheter de la dette publique directement auprès des États, sur les marchés primaires. Cela mettra un terme à un processus qui, depuis la crise grecque, tend à mettre au défi la BCE de créer de la monnaie pour racheter de la dette publique, contre ses dogmes fondateurs, alors qu'aux États-Unis, la FED fait, elle, marcher à fond la «planche à billets» pour soutenir la politique économique.

UNE AGGRAVATION DE LA CRISE

L'aide du MES sera activée par les ministres de la zone euro, après évaluation de la Commission, avec la BCE et le FMI, en contrepartie d'un «plan d'ajustement macro-économique» drastique, étroitement surveillé. C'est là une folle fuite en avant fédéraliste, avec le pari d'un super-endettement public européen prétendant rivaliser avec les États-Unis dans l'attraction des placements, chinois notamment. Cela marche de pair avec une restructuration de l'Europe, au sud notamment, après l'est, avec privatisations massives et surenchères à la baisse des «coûts salariaux». Cette volonté frénétique de faire payer aux peuples la rapacité des marchés financiers, alimentée elle-même par des États qui cherchent à remplacer le soutien des endettements privés à l'accumulation

capitaliste, explosé en 2008, par le soutien des endettements publics, prépare de nouveaux épisodes beaucoup plus aigües de crise en Europe et dans le monde avec l'effondrement à venir du dollar. Cette gravité exceptionnelle de la situation est cachée, alors que montent les luttes contre l'austérité et le désaveu des partis politiques pro-Lisbonne, en même temps que les récupérations populistes de la souffrance sociale.

C'est dire le besoin de débat démocratique et de luttes avec des propositions alternatives pour une tout autre utilisation de l'euro, au lieu de «la sortie» illusoire et dangereuse. Le PCF, repris par le PGE, propose un Fonds social de développement européen. Il mobilisera, sous le contrôle des élus, la création monétaire de la BCE pour financer un très grand essor concerté des services publics, tandis que le crédit bancaire servira à sécuriser l'emploi, la formation et les salaires. ■

YVES DIMICOLI

SANTÉ

Bien manger. C'est TOUT

En France et partout dans le monde, le prix des denrées alimentaires de première nécessité est marqué par une hausse historique. Tous les marqueurs sont au rouge pour 2011.

En février dernier, 100 000 personnes manifestaient à New Delhi contre la hausse des prix des aliments. En 2008, les émeutes de la faim secouaient le monde. La vie chère est au cœur des mouvements d'émancipation qui traversent le monde arabe. Dans les pays développés, le productivisme agricole empoisonne nos assiettes et nos plages alors que le délire sécuritaire asepticise la restauration collective ; l'obésité est marqueur de pauvreté, alors que les canons de la mode poussent les ados à l'anorexie ; les commerces de centre ville crèvent, le commerce informel est pourchassé alors que les «brigands» de la grande distribution colonisent les zones périurbaines. Ce monde est fou. Il est plus qu'urgent que les peuples remettent la planète à l'endroit.

2011 : VERS LA FAMINE MONDIALISÉE ?

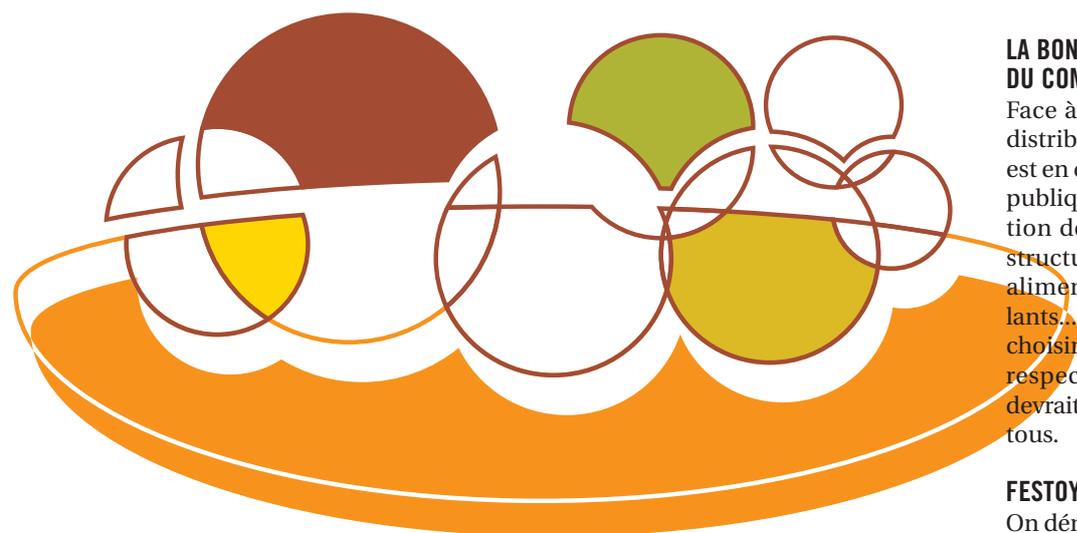
Louis Michel, commissaire européen au Développement, met en garde contre le risque d'«un vrai tsunami économique et humanitaire en Afrique». Jusqu'à

présent les famines étaient dues à une diminution des stocks et des récoltes. Le XXI^e siècle invente les famines de la spéculation. Les progrès de la production alimentaire au cours de la seconde partie du XX^e siècle permettent de nourrir 12 milliards d'habitants. La quantité est plus que suffisante. Pourtant, 1 milliard de personnes crèvent de faim, un enfant de moins de 5 ans en meurt toutes les cinq secondes. La répartition est profondément inégalitaire. Mais surtout, les aliments de base pourrissent dans des silos pour exaucer le désir mortifère des spéculateurs (80% des échanges alimentaires relèvent de la spéculation). Pouvoir d'achat en berne et hausse spéculative des produits de première nécessité : le panier des familles pauvres est réduit à néant. Après avoir miné les cultures vivrières, appauvri les fleuves et les mers, asséché les sols... le capitalisme financier franchit une nouvelle étape. Selon Liv Thomson, un américain qui suit les famines en Afrique depuis 25 ans «Jamais on avait atteint des seuils pareils (...) ce qui se passe aujourd'hui, c'est autre chose, c'est nouveau, ça fait peur (...) Ce n'est pas seulement un problème dû à des sécheresses conjoncturelles et à quelques magouilles des régimes corrompus. Tout va dans le sens de l'asphyxie des populations par la faim : le marché mondial et ses spéculateurs, la terre et le climat qui n'en peuvent plus, sans oublier le rythme démographique qui reste incontrôlable dans beaucoup de pays pauvres».

En France, l'alimentation occupe 22% du budget des familles vivant avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté, 24% pour les familles dont le niveau d'étude est inférieur au certificat d'étude, et pourrait atteindre 50% dans les familles en grande précarité, contre 18% en moyenne nationale. C'est dire, qu'une augmentation du beurre, des œufs, du pain... peut faire passer de la malnutrition à la faim.

LA GRANDE DISTRIBUTION : LES SANS-PITIÉS

90% du marché de l'alimentation sont détenus par les 5 principaux groupes de la grande distribution. Les grandes fortunes françaises sont là. Environ 2/3 des Français y achètent leurs produits alimentaires. La prolifération des hypermarchés n'a pas «cassé les prix», en revanche, la grande distribution ne cesse de détruire des emplois; elle défigure notre environnement et les périphéries



urbaines, vide les centres-villes, dénature le tissu social, détourne les lois à son profit. Depuis quelques années, la grande distribution franchit une nouvelle étape : le développement du hard-discount permet de recycler les produits en fin de course et l'intégration des processus de production (charcuterie, pêche, biscuiteries, plats cuisinés...) au sein de leurs propres filiales en faisant des bénéfices à toutes les étapes.

MOURIR DE MANGER

Dans les pays riches, cinq des sept principaux facteurs de risque de mort prématurée sont liés à l'alimentation. Une alimentation saine est une voie essentielle de la prévention de maladies comme le diabète, le cancer, les maladies cardio-vasculaire, et peut-être même la maladie d'Alzheimer. L'obésité concerne environ 12 millions de personnes. Sa fréquence a augmenté de 50% chez les enfants en 10 ans. On estime qu'elle pourrait concerner environ 20% de la population en 2020. Les coûts directs ou indirects des maladies liées au surpoids ont été évalués entre 2 et 7 % des budgets nationaux de santé publique. Maladie de la pauvreté, l'obésité touche en premier lieu les femmes des catégories sociales les plus modestes : risque multiplié par 4 chez les ouvrières par rapport aux cadres.

UNE AGRICULTURE RAISONNABLE

Produire en quantité suffisante : ni trop pour certaines denrées, ni trop peu pour d'autres. Et produire sans polluer et sans obérer l'avenir. L'agriculture et la pêche respectueuses des animaux et de l'environnement se développent. Elles restent toutefois l'apanage des pays riches.

Actuellement 80 à 90 % des aliments consommés en France ont subi une préparation industrielle.

Il faut favoriser l'agriculture paysanne et la polyactivité, le développement des circuits courts, la transformation et la vente directe des productions... Les alternatives aux pesticides (vapeur, insectes...). Les productions hors saison sont coûteuses, blindés d'engrais et de pesticides, et nécessitent souvent des transports aériens « ultrapolluants ».

Pour prendre son plein essor, l'agriculture paysanne a besoin de circuits de distribution de masse alternatifs à la grande distribution, et par conséquent de politiques publiques incitatives : une autre idée de la PAC...

LE DÉLIRE SÉCURITAIRE FRAPPE NOS ASSIETTES

Au cours de son histoire, l'Homme a été confronté à un dilemme : « je dois manger pour vivre, mais ce que je mange peut me tuer ». Les progrès de l'hygiène alimentaire ont fait reculer les maladies infectieuses comme la typhoïde ou le choléra dans les pays riches. Mais, la crise de la vache folle nous a rappelés à l'ordre. En transformant des herbivores en carnivores, la folie productiviste a créé de nouvelles maladies et généré une crise de confiance dans les institutions. Dans ce contexte, la peur dominante face à la peur est le repli et la demande sécuritaire. Finis les gâteaux faits avec la maîtresse pour l'anniversaire, terminés les œufs frais dans la restauration collective... respect de la chaîne du froid. Sur ce terrain aussi, il faut engager la confrontation idéologique : face au délire sécuritaire réinventer les bases du vivre ensemble.

LA BONNEBOUFFE : UN IDENTIFIANT DU COMMUNISME TERRITORIAL.

Face à la force de frappe de la grande distribution, le commerce de proximité est en difficulté. Il faut le favoriser : aide publique pour le maintien et la rénovation des marchés, développement de structures peu onéreuses type « halles alimentaires » ou commerces ambulants... Les cantines doivent plus encore choisir les circuits courts et l'agriculture respectueuse. La gratuité de l'école devrait garantir un repas quotidien pour tous.

FESTOYER POUR VIVRE ENSEMBLE

On dénombre dans les grandes cultures culinaires que sont la Chine et le Vietnam environ 1700 plats. La cuisine française du XIX^e siècle en dénombrait 7000. La cuisine provençale compte 200 herbes différentes. C'est dire l'importance de l'art culinaire dans notre pays. Dans le monde entier, pas une fête, pas un événement majeur de la vie, sans un repas. Lieu de convivialité, d'échange, de travail, de débat... le repas représente une dimension essentielle dans la construction des rapports humains. Il doit retrouver toute cette place dans la vie scolaire et au travail. La mondialisation version Mc Do c'est l'uniformisation, l'appauvrissement des goûts, mais la mondialisation c'est aussi la rencontre et la démultiplication des richesses. Comme pour la flore et la faune, le combat pour la diversité des goûts et des produits d'une dimension anthropologique.

ACTE ESSENTIEL À LA VIE, MANGER EST UN DROIT FONDAMENTAL DE L'HOMME

Dire cela, suppose d'exclure les denrées alimentaires de premières nécessité des règles du marché. Il ne suffit pas de proposer comme certains un Fonds céréalière pour les pauvres, il faut interdire la spéculation et la concurrence. Il faut favoriser les cultures vivrières et les polyactivités, il faut cesser de massacrer les fonds marins... Face à la jungle des traders, un Front mondial doit imposer une autre logique, d'autres règles, un autre avenir. Nous assistons déjà aux prémices de ce Front mondial : partout la lutte contre la vie chère est un facteur déclenchant. Mais aujourd'hui il manque une prise de conscience par les peuples de cette cohérence mondiale. Pourquoi, ne pas engager une campagne contre la vie chère en France ? ■

ISABELLE LORAND
membre du CEN du PCF

Par **ALAIN VERMEERSCH**

Le débat sur la laïcité et l'Islam

Nicolas Sarkozy et l'UMP ont décidé d'ouvrir un débat sur la laïcité et l'islam. Le chef de l'Etat dans son discours du Puy-en-Velay, l'UMP en organisant une convention le 5 avril prochain. Mais tout n'est pas si simple.

LE DISCOURS DE NICOLAS SARKOZY DU PUY-EN-VELAY

Avec son discours prononcé le 3 mars, au Puy-en-Velay sur l'héritage catholique de la France, Nicolas Sarkozy a lancé le débat sur la place de l'islam en France. L'éditorial du *Monde* (05/03) souligne « Il a appelé à « assumer sans complexe » notre « héritage » chrétien ; la protection de ce patrimoine relève du « devoir politique ». Le choix du chef de l'Etat de relancer ce débat de façon spectaculaire est pour le moins gênant... Ces déclarations insistantes s'inscrivent dans un contexte tout sauf anodin... Nicolas Sarkozy revient à la charge en relançant la question religieuse. Ou, plus exactement, la question de l'islam en France.. » L'UMP a « décidé d'organiser un grand débat, le 5 avril, sur « La laïcité et la place de l'Islam en France... Il s'agit plus que jamais, de faire pièce au FN en reprenant sa thématique et ses arguments : exploiter la peur de l'Autre, dénoncer les dangers d'une « islamisation » supposée de la France et enrôler désormais la laïcité républicaine dans ce combat. » Le journal indique « Mais poser le problème de façon aussi régressive - en occultant les racines sociales, urbaines et économiques de l'échec de l'intégration - menace de stigmatiser l'ensemble de la communauté musulmane. » Olivier Jay, dans le *Journal du Dimanche* (06/03) se demande « Pourquoi, diable arpenter la magnifique cathédrale du Puy-en-Velay en plein milieu de semaine ? Célébrer sans objet les racines chrétiennes de la France, c'est agiter la muleta à la face des autres familles de pensée. Dans sa tentative de reconquête de l'opinion française, Nicolas Sarkozy segmente les publics, les thèmes et les

régions.. Laïcité, immigration, islam, pauvreté : on laisse les mots s'em-mêler. La parole se débride... Il est temps qu'avec la même liberté le Président donne un coup d'arrêt à ces dérives. » Françoise Fressoz dans *Le Monde* (05/03) remarque « C'était à l'évidence le but du déplacement de M. Sarkozy, jeudi 3 mars, où un vibrant hommage fut rendu « au magnifique héritage de civilisation » laissé par la chrétienté. Mais en écoutant le discours, on avait du mal à relier l'ode à la restauration de l'héritage et l'affirmation du principe de laïcité, si bien que revenait l'impression que, dans la tête du président, prévalait d'abord le réflexe du candidat : la France est un gâteau électoral qui se découpe en tranches et s'appréhende comme tel. »

LA CONVENTION DE L'UMP SUR ISLAM ET LAÏCITÉ

« Débat sur l'islam ou débat sur la laïcité ? Pour François Fillon, c'est surtout « le mot débat qui agace » relève *Le Figaro* (02/03). « Le chef de l'Etat est revenu sur trois sujets qu'il juge cruciaux : « pas de prières dans la rue, la mixité à la piscine et pas de repas halal dans les cantines scolaires ». De son côté, le 1^{er} ministre a « renouvelé ses consignes de prudence pour la convention qui doit se tenir sur ce thème... : « Nos concitoyens veulent des décisions, des propositions concrètes » Il a estimé « nécessaire de réévaluer le principe de laïcité et son application, pour tenir compte des évolutions de la société ». « Il faut tenir compte de l'augmentation du nombre de nos concitoyens de confession musulmane. » Pour Jean-François Copé « Nos électeurs nous demandent ce débat. L'enjeu, c'est la

laïcité, et il faut parler aussi de l'islam parce que c'est la seule des grandes religions qui n'est pas organisée » Pour *Libération* (03/03) « A l'occasion de la convention, le patron de l'UMP a promis « des propositions très concrètes » sur « la formation des imams », les lieux de cultes, « la viande halal » et les « comportements dans les hôpitaux ». Mais pas question de « toucher à la loi de 1905 » Dans une interview au *Figaro* (04/03), Jean-François Copé précisait « la loi de 1905 consacrait la séparation des Eglises et de l'Etat. Ce principe est fondateur et ne doit en aucun cas être remis en cause. La laïcité en 2011, ce n'est pas la négociation des religions. C'est la liberté pour ceux qui le souhaitent d'exercer leur culte dans le respect de celui des autres et dans le respect des lois de la République. C'est de cela aussi dont nous parlerons à l'occasion de cette convention. »

DES VOIX DISCORDANTES

Du côté de la majorité, cette convention divise. Alain Juppé, Gérard Larcher, Patrick Devedjian, nombreux sont ceux qui s'inquiètent du déroulement et des conséquences de ce débat. Mais c'est la position de Christian Vanneste, prenant position contre le débat sur l'islam, qui étonne. Le député avait pris la tête, cet été, d'un collectif de la Droite populaire. « C'est un sujet intéressant sur le plan philosophique », déclare-t-il à *Marianne* 2 (10/03), « mais ce n'est pas un débat prioritaire politiquement. C'est un travail qui doit se faire à très long terme et loin des échéances électorales... Nous risquons de finir par paraître anti-musulmans... Trois sujets inquiètent les Français : le chômage, la montée de la violence et l'immigra-

tion ». » Stéphane Rozès dans *Le Monde* (04/03) relève que cette question « s'inscrit dans la logique du débat sur l'identité nationale ». Il pointe le risque pour Nicolas Sarkozy d'« instaurer une rupture pour s'adresser directement au peuple contre les élites, la « bien-pensance » et la gauche. Cette stratégie vise à reconfigurer le débat idéologique et politique en regardant à la droite de la droite... En distinguant le bon et mauvais Français, qu'il faudrait traiter différemment en matière de délinquance selon son origine, en distinguant le bon et le mauvais musulman, en établissant un lien entre immigration et insécurité ou en parlant de « communauté » rom... « Pour Nicolas Sarkozy, pointer l'autre, l'étranger, l'immigré, le mauvais musulman ou la mauvaise pratique de la religion, désigner le futur immigrant venant de Tunisie, d'Égypte, de Libye, est perçu comme un renoncement à la question essentielle : quelle est ma place au sein de la nation ? Si on a un projet commun pour la nation et qu'on le met en place, alors on résorbe l'espace du FN. » Sylvain Crépon, sociologue, de son côté remarque (*20Minutes* 03/03) « Avec Marine Le Pen, la lepénisation des esprits va vraiment commencer... Ce qui est drôle, c'est qu'à droite de la droite, même à l'UMP, ceux qui brandissent la défense de la laïcité contre l'islam ne sont pas les plus laïcs. Et ce sont les mêmes qui mettent en avant les racines chrétiennes de la France. Aucun historien ne pourrait le contester. Mais mobiliser ce discours dans le débat public dans le contexte que l'on sait, ça prend une connotation plus politique. C'est pour endiguer le FN. »

LA POSITION DE L'EGLISE CATHOLIQUE

Le cardinal Philippe Barbarin, engagé dans le dialogue avec les juifs et les musulmans, s'interroge sur la méthode du chef de l'État pour engager le débat. Puisqu'il « estime que c'est un problème de société, je ne crois pas que ce débat doive être engagé par lui ou, à sa demande, par un parti politique. Il vaudrait mieux qu'il soit mené directement dans la société civile, et, si le cadre de la loi ne suffit plus à régler les problèmes actuels, c'est à nous, les citoyens, de nous tourner vers ceux qui gouvernent. » Il souligne « Dans les milieux catholiques, comme ailleurs, monte une crainte voire un rejet de l'islam. Aujourd'hui cohabitent trois positions. Certains rappellent que nous sommes tous des frères et savent montrer de beaux exemples de cette fraternité, mais font silence sur les problèmes. Les seconds pensent que c'est une grande naïveté que de laisser l'islam prendre sa place dans notre société ; pour eux, nous sommes clairement en danger. Enfin, d'autres refusent l'opposition violente comme la candeur, et savent vivre un chemin de respect, voire d'amitié. C'est l'exemple laissé par les moines de Tibéhérine. » Il poursuit « Côté catholique, il est vrai que beaucoup sont rongés par la peur. C'est peut-être le discours lénifiant tenu durant des années, qui entraîne, par retour de balancier, ce rejet, cette peur d'être converti de force, de cette peur d'une invasion, de l'instauration d'une loi islamique en France. » Confiant, il croit l'islam « compatible avec les lois de la République, à condition que les musulmans le veuillent. Beaucoup s'inscrivent dans cette ligne de loyauté et veulent voir

naître un « islam de France. » Mais il précise « Cela dit, il est vrai que dans l'islam, le rapport entre le religieux et le social ou le politique est différent du nôtre. C'est une question de fond que se posent les musulmans en France, et nous pouvons en parler avec eux. » (*Le Monde* 05/03)

UNE RIPOSTE QUI S'ORGANISE

Religieux, simples croyants, agnostiques ou athées se mobilisent au nom de leur citoyenneté pour dénoncer le débat sur l'islam voulu par l'UMP, qu'ils considèrent comme une instrumentalisation de la laïcité. Ils ont lancé un appel (*Nouvel Obs.com* 23/03). Celui-ci dénonce « l'instrumentalisation grossière du principe de laïcité » et craint que « dans un climat de forte poussée du FN », ce débat « mette en péril une cohésion nationale déjà largement mise à mal par la politique actuelle. » De son côté, le Conseil français du culte musulman a exprimé l'inquiétude et l'exaspération de musulmans qui se sentent « traités comme les boucs émissaires » des problèmes de la société française. Une tribune intitulée « Le débat de trop » a été publiée par *Le Monde* et signée par des personnalités du culte musulman. Le recteur de la Mosquée de Paris, Dalil Boubakeur, proche du pouvoir, a condamné cette campagne islamophobe. À suivre... ■

Ressources :

le-discours-de-nicolas-sarkozy-au-puy-en-velay : www.elysee.fr

La lepénisation des esprits. Éléments pour une grille d'analyse. Pierre Tavinian, Sylvie Tissot. www.alterinfo.net

Chaque mois, des chercheurs, des étudiants vous présentent des ouvrages, des films, des DVD...



Libres cours

P.O.L éditeur, 2010.

DE CATHERINE HENRI

Par **CHLOÉ BARBIER**

Une première raison de lire ce livre : le plaisir ! Catherine Henri nous y transmet son amour de la lecture, des mots, de la langue par une écriture

très belle. La forme choisie, à mi-chemin entre l'essai et la nouvelle, la brièveté des textes rassemblés dans l'ouvrage, le rendent en outre facile d'accès.

L'auteure témoigne, dans sa description subtile de son métier d'enseignante, d'une considération pour ses élèves qui fait regretter de ne pas avoir été l'un d'entre eux. Elle analyse la situation des lycées considérés comme étant de « seconde zone », pour ne pas dire de relégation, à cause des sections professionnelles qu'ils accueillent au côté de sections générales ou technologiques, ainsi que de la « muticulturalité » des élèves. Ses expériences démontrent dans un même temps les souffrances que la société actuelle impose à la jeunesse et les perspectives d'une société transformée qui se dégagent à travers la transmission des savoirs.

Ce livre nous invite à une réflexion sur le malaise né de la perte de sens, de la désespérance dans laquelle est plongée une grande partie des élèves soumis à des logiques de concurrence, à une orientation imposée, à l'exil et aux difficultés sociales, mais aussi sur l'importance des savoirs « qui ne servent à rien » selon l'idéologie dominante mais qui permettent à chacun de penser ses relations aux autres, de penser globalement la société, de se construire et de s'épanouir en agissant collectivement sur cette dernière. ■



L'idée de justice

Flammarion, 2010, 558 p.

DE AMARTYA SEN

Par **PIERRE LAROCHE**

A. Sen ne propose pas un monde entièrement juste, mais relève des injustices manifestement réparables, pour définir justice et injustice l'une par rapport à

l'autre. C'est le cœur de sa théorie de la justice qui passe par le raisonnement et le débat public.

A. Sen tient pour « inapproprié de concentrer l'essentiel de son attention sur les institutions et non sur la vie que les gens peuvent mener » : les institutions ont un rôle dans la quête de la justice, mais il faut prendre en compte les « capacités », la liberté réelle des individus pour utiliser leurs capacités et biens. La « théorie du choix social » se concentre sur les décisions à prendre, sans spéculer sur une société parfaitement juste.

A. Sen distingue deux types d'impartialité : fermée, elle

ne concerne que les membres d'une société donnée (par exemple, un État souverain) ; ouverte, elle peut ou même elle doit, recourir à des jugements externes. Une théorie de la justice qui fonctionnerait au cœur de limites géographiques étroites aurait une importance juridique certaine, mais une portée politique et morale moins évidente. Les obligations relationnelles doivent être intégrées à la philosophie morale et politique, à la théorie de la justice, à l'importance des vies humaines.

Certaines qualités de la société conditionnent la justice. Pour ce qui est de l'égalité, après avoir posé la question : « égalité de quoi ? », A. Sen conclut sur son scepticisme devant une « vision monofocale » : on ne peut la définir d'un point de vue unique. Pour la liberté, il accorde la préférence à la liberté personnelle : « la justice [...] exige de porter une attention particulière aux libertés que tous peuvent partager ».

La démocratie, participation populaire au raisonnement public et gouvernement par la discussion, se heurte maintenant à une conception qui la perçoit exclusivement en termes de scrutins et d'élections. Or, ces pratiques dépendent de la liberté d'expression - y compris celle des minorités -, de l'accès à l'information, de la liberté d'opposition, du développement économique et culturel. Elle dépend également des luttes des peuples pour la défense des droits humains, y compris droits économiques et sociaux, à la subsistance, aux soins médicaux..., qui doivent être institutionnalisés. A. Sen conclut sur l'idée initiale de son livre : « Les éléments coïncidents des raisonnements impartiaux qui ont survécu à l'examen critique forment la base d'un ordre partiel et c'est sur lui qu'on se fonde pour affirmer que telle option est une amélioration manifeste de la justice. La base de l'ordre partiel destiné aux comparaisons de justice [...] n'est pas l'accord parfait des préférences personnelles des individus ». ■



Du fascisme

Perrin, 2011.

DE PASCAL ORY

Par **IVAN LAVALLÉE**

Voici un ouvrage dont la réédition tombe à pic. L'actualité sondagière française nous le rappelle : « Le ventre est encore fécond d'où est sortie la bête immonde » (B. Brecht).

Le fascisme a existé sous différentes formes, mais avec un même fond : c'est ce qu'étudie ce livre qui en cerne contours et définition sans rien occulter des questions qui se posent, y compris iconoclastes. Même si l'auteur écrit que le fascisme est mort, au sens où il a existé au XX^e siècle, il considère toutefois qu'il est renaissant sous d'autres noms.

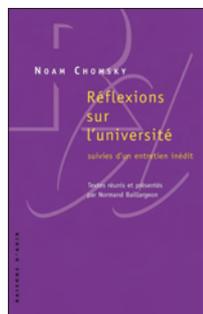
Sur son positionnement politique : « Le fascisme positive la notion de révolution et assimile son combat à celui du peuple contre les Etablis. (...) Le fascisme tire sa source, c'est-à-dire son énergie propre d'un rejet des deux systèmes

antagoniques que sont le libéralisme et le bolchevisme dans leur version 1920 ». Le dynamisme du fascisme et sa force ne viennent pas de son programme qui est souvent incohérent « mais de deux formules : nationalisme et totalitarisme ». L'auteur nous rappelle fort à propos que les fascistes n'ont pas pris le pouvoir mais qu'on le leur a offert.

P. Ory répond à la question : *Le fascisme est-il donc l'enfant prodigue du bolchévisme ?* « Aucunement ; non plus que son frère ennemi ; tout au plus son ennemi obsédé. » Par contre P. Ory n'hésite pas à montrer la filiation existant entre certain discours écolo-naturiste de retour à la Nature et l'idéologie fasciste.

Le fascisme a fait couler moins d'encre que de sang, mais le présent ouvrage n'a pas besoin de plus d'encre qu'il en a utilisé. En douze chapitres, ou plutôt leçons, il est clair, synthétique, accessible, nécessaire à tout honnête homme (ou femme). Il est indispensable à tout combattant de la cause de la libération humaine, scientifiquement bien fondé, sur une lecture critique d'une bibliographie abondante. On s'étonnera toutefois que ne figure dans cette bibliographie ni Clara Zetkin (discours à l'assemblée nationale 1932), ni Georges Dimitrov (discours au 7^e congrès de l'internationale communiste, 2 août 1935) ni Antonio Gramsci (*La crise italienne*, 1924). ■

Réflexions sur l'université



suivies d'un entretien inédit. Textes réunis et présentés par Normand Baillargeon. Raisons d'agir, 2010.

DE NOAM CHOMSKY

Par **DINA BACALEXI**

Voilà un humaniste combatif dans la lignée de Humboldt (1767-1835) et de Bertrand Russell. Un humaniste pour qui l'asservissement de l'université au

capitalisme la dénature et la détruit.

Cinq textes (1969-1999) et un entretien de 2010 abordent le travail (pas seulement) intellectuel, les mouvements

universitaires de ces décennies cruciales pour les USA (transformations politiques, sociales, guerre du Vietnam), les changements pour mettre fin à la marchandisation du savoir, la mission assignée à l'université par les dominants. Les projets à court terme qui assèchent la créativité et éloignent l'université de son rôle émancipateur sont vivement critiqués, ainsi que le financement par des entreprises ou par des dons exempts d'impôts. Curieusement, le Pentagone a accordé généreusement ses fonds à la recherche fondamentale, malgré l'incertitude du résultat et les années qu'il faut pour l'obtenir. La privatisation de la connaissance est arrivée avec les applications réussies. L'université doit rester indépendante, tout en « dépendant » des fonds publics qui induisent un « soutien à la structure de pouvoir et au cadre idéologique qui lui est associé ». Sans pouvoir contrôler tous les usages des connaissances produites, les scientifiques ne peuvent rester neutres ou se voiler la face : ils portent une grande responsabilité. Si la question se pose avec acuité dans le domaine militaire ou les sciences sociales, elle est valable partout : la connaissance est à partager, à faire croître, à poursuivre tout au long de la vie. La science doit « répondre aux demandes et aux besoins de la société » non à ceux des grands groupes ou des élites. « La libre circulation des idées, de l'analyse critique, de l'expérimentation » est la mission de l'université. Se soumettre à une autre finalité (comme la « compétitivité ») c'est la trahir. Cela n'a rien à voir avec l'« excellence » : deux universités publiques mexicaines maintiennent des exigences élevées en même temps que leur mission de service public, tandis que des riches universités américaines font croire que la privatisation élèvera leur niveau.

La seule réforme universitaire susceptible de réussir doit être « envisagée du point de vue de sa contribution au changement social ». L'issue de nos mobilisations dans le monde scientifique dépend donc de leur enracinement dans le mouvement populaire. Instrument de perpétuation de l'ordre dominant, l'université est en même temps un puissant levier de transformation sociale. Pour cela, il faut la gratter et la réécrire tel un palimpseste : résister à la résignation, au « réalisme », à la corporatisation. Il faut, selon le poète grec Odyssées Elytis, beaucoup de travail pour que le soleil tourne. ■

Lectures incandescentes ! La ville brûle

Cette jeune maison d'édition fraîchement implantée à Montreuil mérite à la fois notre attention et notre soutien. Avec l'objectif revendiqué, justifié, « d'expliquer simplement des choses complexes », ses collections - engagé-e-s, Marx XXI - font appel à l'intelligence critique de chercheurs ou enseignants confirmés comme Roger Martelli, Emmanuel Barot, Jean-Numa Ducange, Nicolas Béniès ou encore Mohamed Fayçal

Touati. Philosophes, économistes et historiens se relayent pour déconstruire, arguments et développements à l'appui, tout ce que la pensée dominante a tenté d'ériger comme vérités absolues. Autant d'idées fausses dont l'analyse se charge de lever le voile aveuglant. Un anti-dogmatisme associé à des plumes rigoureuses ne manqueront pas de satisfaire la curiosité et l'envie de celles et ceux qui continuent de vouloir s'interroger et de s'offrir les outils pour comprendre le Monde. A ce titre les lectures de

Marx, l'histoire et les révolutions, Marx au pays des soviets, Marx, le capitalisme et les crises et la parution prochaine de la traduction attendue de *Pour lire le Capital* (A Companion to Marx's Capital, appel à souscription en ligne) de David Harvey sont toutes conseillées. Si la ville brûle, c'est pour entretenir le feu de la pensée et faire qu'il soit bien vivant. Avec ces ennemis des lieux communs et de la résignation ordinaire, cet espoir se fait jour. <http://www.lavillebrule.com/>

Par MICHELA MARZANO*

Abus de confiance

Aucune société ne survit sans un minimum de confiance mutuelle.

* Michela Marzano est philosophe, Professeur des Universités, Université Paris Descartes. Dernier ouvrage paru, *Le contrat de défiance*, Grasset, 2010

LE MYTHE DE LA « SOCIÉTÉ DE CONFIANCE »

Voilà quinze ans, dans un livre consacré à la « société de confiance », Alain Peyrefitte, nous vantait les mérites des modèles anglo-saxons, affirmant notamment qu'ils permettaient à chacun de se dépasser constamment dans des « entreprises risquées mais rationnelles ». Ces dernières années, les élites françaises ont cherché sans relâche à promouvoir ce modèle idéal de « confiance compétitive ». Il fallait « être performant », « tout contrôler », « ne jamais se soucier des autres ». L'une des raisons du succès de Nicolas Sarkozy, en 2007, a été justement sa capacité à mobiliser les électeurs autour de l'idée de réussite personnelle. Le fameux « travailler plus pour gagner plus ». Pour quel résultat ?

Notre société est aujourd'hui paralysée par une peur obsédante de tout ce qui échappe ou semble échapper au contrôle. Catastrophes, étrangers, changements climatiques, etc., on en a tellement peur qu'on envisage toute sorte de comportement compulsif pour neutraliser ce qu'on ne parvient pas à « maîtriser ». Sans comprendre que l'angoisse, tel un cercle vicieux, est un mécanisme qui ne cesse de s'autoalimenter. C'est pourquoi la crise économique qui s'est déclenchée en 2008 n'est que la pierre de touche des contradictions de notre société. Elle a pointé les limites d'un volontarisme à outrance, en montrant qu'il ne suffisait pas de « vouloir pour pouvoir » et que, sans coopération et solidarité, « notre monde peut être un enfer », comme le disait déjà Hannah Arendt.

Tous les jours, dans les entreprises, ils sont des milliers à le vivre dans leur chair. Pas besoin d'aller chercher des exemples dramatiques chez France Télécom ou Renault. Prenons ce salarié qui, à l'approche de la cinquantaine, et après s'être voué à son travail en

essayant d'être toujours « flexible », se voit remercié car « trop coûteux ». Ou ces seniors qui connaissent un véritable parcours du combattant, se traînant d'entretien en entretien, à la recherche d'un nouvel emploi. Qui dit que ces Français ne veulent pas travailler ? Qui croit qu'ils dénigrent le travail ?

Les manifestations de cet automne contre la réforme des retraites ne sont pas, on le sait, une simple protestation contre un allongement de quelques années de cotisation mais aussi le symptôme d'une grande déception et d'un grand désarroi. Peut-on se limiter à croire, comme un Claude Bébéar, que les citoyens ne seraient descendus en masse dans la rue que parce qu'ils « dénigrent le travail, se disent fatigués et aspirent aux congés et à la retraite » (*Le Monde* du 30 octobre) ?

Une chose est sûre. La fatigue française est bien réelle. Mais elle n'est pas une propriété intrinsèque du Français-paresseux-par-nature. Elle est le résultat d'une longue suite de contes de fée et de mensonges auxquels les citoyens avaient fini par adhérer et dont ils découvrent depuis peu l'inanité. C'est le résultat d'un véritable abus de leur confiance... Ce peuple qui, depuis 1789 et 1848, n'avait cessé d'opposer aux puissants du monde le rire moqueur de Gavroche, s'était progressivement laissé convaincre par les sirènes de l'idéologie néolibérale. Il avait accepté l'idée qu'il suffisait de croire « en soi-même » et de ne jamais compter sur les autres pour réussir sa vie. La société se partageait entre les « winners » et les « losers », entre ceux qui croyaient n'avoir besoin de rien, ni de personne, et ceux qui avaient la faiblesse de croire aux autres... Résultat : aujourd'hui nous nous méfions tous les uns des autres. Et nous n'avons plus confiance en l'avenir... Selon une enquête récemment réalisée par l'institut de sondage BVA Opinion en collaboration avec le réseau Gallup International Association, les Français

« P

28

arce que je le vaux bien ! », nous dit une fameuse publicité. C'est le cri d'une époque. Depuis une trentaine d'années, combien d'experts et de « gourous » en tout genre, nous assènent leur vérité : la confiance en soi est la force vive des « sociétés en mutation ». Je dois apprendre à « n'avoir besoin de rien ni de personne », de pouvoir avant tout compter sur moi, sur ma « self-estime », pour attirer le respect des autres. Et, voilà, le tour est joué. J'ai bientôt acquis une telle idée de Moi que les autres finissent par disparaître de mon monde. N'est-ce pas d'ailleurs, au fond, ce que je cherche ? Ne plus dépendre d'un Autre qui, lui aussi, pense être le seul à « valoir quelque chose »...

Domage que ces slogans aient oublié un petit détail. Comment faisons-nous désormais, grâce à ces beaux préceptes, pour parvenir à vivre et à travailler ensemble ? Sans un minimum de confiance, le monde social s'effrite et devient invivable. Mieux... Sans confiance, c'est la survie même de l'individu qui est en danger. Comment accepterais-je ne serait-ce que de me nourrir sans confiance dans le fait que la nourriture que j'achète et que je mange n'est pas toxique ? Comment pourrais-je sortir de chez moi le matin si je n'étais pas sûr de pouvoir y retourner le soir ?



remportent même la palme des plus pessimistes au monde. Ils ne croient plus en leur système scolaire. Ils se méfient des comptes publics. Ils n'ont pas confiance en leur système des retraites, etc.

LE GOÛT DE LA CONFIANCE MUTUELLE

Comment alors briser ce cercle vicieux et retrouver le goût du « vivre et travailler ensemble » ? Il faut peut-être retrouver le véritable sens de la confiance. N'en doutons pas, la chose n'est pas aisée. Car la confiance naît lentement. Et elle ne se développe que lorsqu'on a la possibilité de se rendre compte que les autres ne nous mentent pas systématiquement et qu'ils tiennent leur parole, au moins certaines fois.

Globalisation et mutation technologique poussent certes au changement. Mais elles ne poussent pas nécessairement aux dérives oligarchiques et au cynisme triomphant. Une société plus juste est toujours possible. Elle est même la condition du retour de la confiance en l'avenir. Mais cette confiance-là ne se décrète pas. Pour qu'elle puisse surgir à nouveau dans ce pays et se développer, elle doit pouvoir s'appuyer sur des preuves tangibles. Pas de confiance sans fiabilité. Or, c'est là que le bât blesse. Tout ce qui manque à nos élites, aujourd'hui, c'est d'être fiable. On dira que ce propos est « populiste ». L'accusation est comode. Jugeons sur actes. Les chefs d'entreprise, les politiques, les médias parlent d'exemplarité. Mais ce sont toujours, comme par hasard, les autres qui doivent être exemplaires. Pas ceux qui demandent des efforts. Pis. En France, un grand manager est désigné comme

« courageux » lorsqu'il taille dans ses effectifs, tandis qu'il négocie âprement, et parfois en douce, ses stocks options et sa retraite chapeau...

Or la confiance que nous pouvons avoir dans les autres dépend toujours des « preuves » qu'ils sont en mesure de nous offrir de leur bonne foi. C'est lorsqu'un manager fait preuve de rigueur et d'efficacité, mais arrive aussi à reconnaître devant ses salariés qu'il n'a pas réponse à tout, qu'on peut progressivement compter sur lui et lui faire confiance. C'est lorsqu'un homme politique tient ses promesses et qu'il se tient à son programme qu'on peut continuer à croire en son discours...

La confiance consiste tout d'abord à accepter de s'abandonner à la bienveillance d'autrui. Ce qui rend toujours possible le risque d'être trahi. Rien de surprenant puisque, comme le dit la philosophe Annette Baier, la confiance contient en elle-même le germe de la trahison. Ainsi Rousseau excluait la possibilité de rapports humains fondés sur la confiance car il n'existerait pas, selon l'auteur de l'Emile, « de cœurs constants ». Mais l'auteur des Rêveries du Promeneur solitaire oublie une vérité sociale : personne n'est suffisamment puissant pour se passer d'autrui. On peut le rêver, comme Jean-Jacques aux Charmettes, mais c'est un songe stérile. La confiance nous oblige à un « saut dans l'inconnu », ce que notre société déteste au plus haut point. Faire confiance, c'est parier. Mais ce pari, paradoxalement, n'est pas de l'ordre du quitte ou double. Il y a quelque chose qui relève du « reste ». En effet, ne vaut-il pas mieux risquer d'être trahi en

pariant sur les autres, plutôt que de s'enfermer dans une solitude stérile, tout en se répétant devant le miroir : « comme je le vaux bien » ?

Aucune société ne survit sans un minimum de confiance mutuelle. La confiance en soi ne suffit pas. C'est la triste leçon des crises financières, générées en 1929 comme en 2008 par l'égoïsme cupide et aveugle. Franklin D. Roosevelt avait bien compris que ce discours sur la confiance mutuelle n'est pas seulement moral, comme le prétendent les esprits cyniques et à courte vue. Il est aussi nécessaire sur le plan des affaires. « Nous avons toujours su que l'égoïsme insensible était moralement mauvais ; nous savons maintenant qu'il est économiquement mauvais », dira le Président des Etats-Unis lors de son second discours d'inauguration (1937), faisant le bilan de la soi-disant société de confiance des années folles précédant la crise de 1929. Elle n'était que le prélude de la société des années 1990-2000. D'où la nécessité, aujourd'hui, d'apprendre de nouveau à coopérer avec autrui, en lui faisant confiance et en prenant un risque qui dépasse largement la simple question de la poursuite de mon propre intérêt. Ce n'est qu'à partir du moment où je décide de ne pas suivre mon intérêt le plus immédiat et que je décide de coopérer, en effet, que le résultat du choix sera réellement avantageux pour la société tout entière. ■

Alain Peyrefitte, *La Société de confiance* (1995), Paris, Odile Jacob, 2005.
Annette Baier, « *Trust and Anti-Trust* », *Ethics*, 96, 2, 1986, p. 231-260.

Par JEAN-PAUL SCOT

Liberté-Égalité-Laïcité

La laïcité est le fruit d'une longue bataille pour la liberté et l'égalité, indissociable de celle pour la démocratie politique et sociale.

*JEAN-PAUL SCOT, historien

Savez-vous que, si la France est depuis 1946 une « République indivisible, laïque, démocratique et sociale », l'épithète « laïque » a été ajoutée dans l'article premier de la Constitution grâce à l'adoption d'un amendement communiste ? Savez-vous que le premier projet de constitution, rejeté par les gaullistes et la droite cléricale, définissait très clairement la laïcité : « La liberté de conscience et de cultes est garantie par la neutralité de l'État à l'égard de toutes les croyances [...] notamment par la séparation des Églises et de l'État, ainsi que par la laïcité des pouvoirs et de l'enseignement public ». La laïcité n'est pas une exception française même s'il y eut une voie française à la laïcité.

La France fut le premier État à mettre en échec la théocratie pontificale, cette prétendue souveraineté des papes sur les rois, quand Philippe le Bel fit proclamer par ses légistes en 1303 l'autonomie du pouvoir politique face à l'autorité temporelle de la papauté. Louis XIV lui-même confirmera en 1682 les « libertés gallicanes » en affirmant que « les rois et les princes ne sont soumis dans les choses temporelles à aucune puissance ecclésiastique ». Mais la distinction entre deux pouvoirs, l'un temporel, l'autre spirituel, distincts et autonomes, mais non séparés, maintient l'éminente suprématie de l'autorité religieuse sur le pouvoir politique, comme l'ont réaffirmé les papes Pie XII et Jean-Paul II dans leurs définitions de

la « saine et légitime laïcité » et de la « laïcité positive » qui récusent toute « séparation ». L'autonomie des pouvoirs n'est pas la laïcité.

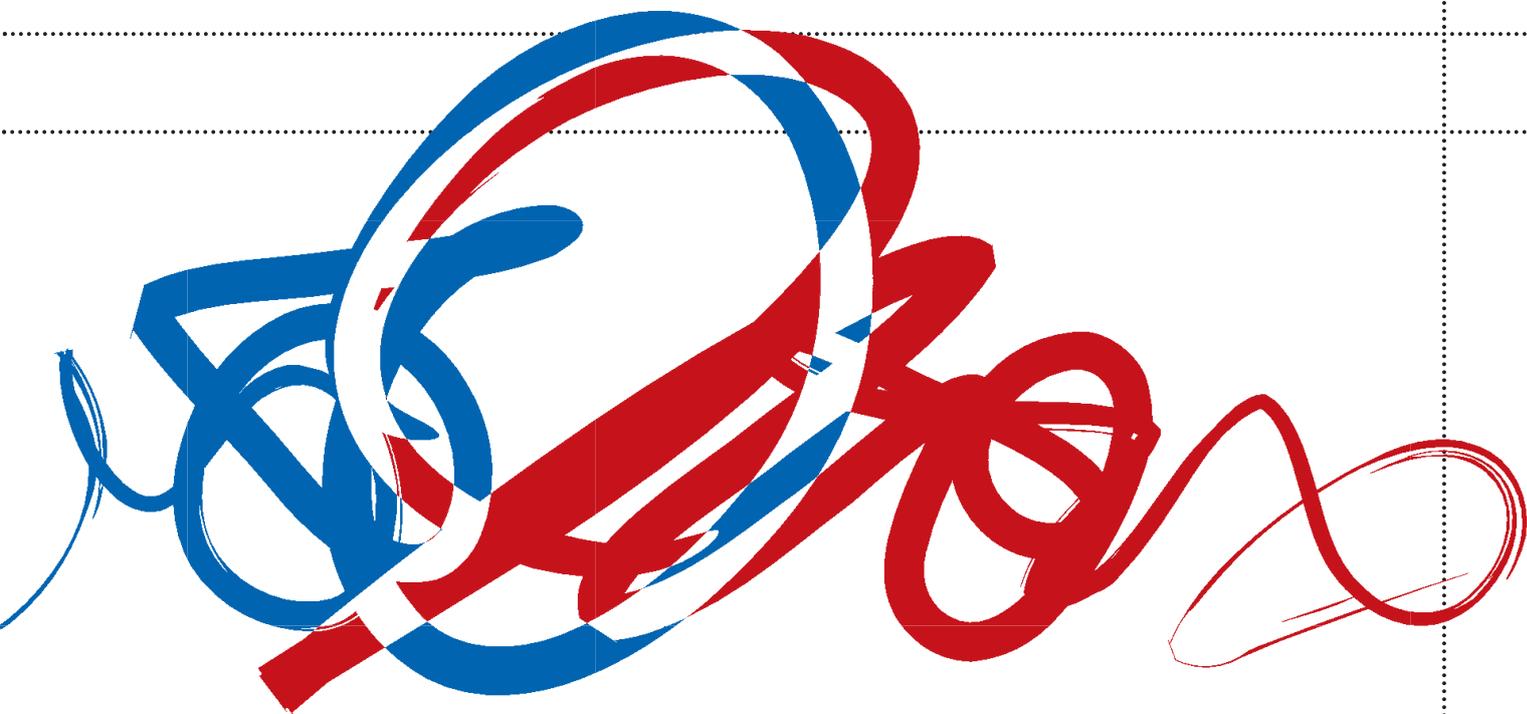
La France fut encore le premier État à reconnaître la tolérance religieuse.

Pour mettre fin aux guerres de religion provoquées par la Réforme protestante, l'Empire germanique adopte en 1554 le principe tel prince, telle religion : les sujets des princes n'ont que la liberté d'émigrer. Mais, par l'Édit de Nantes accordé en 1598 par Henri IV à ses sujets protestants, l'État reconnaît la coexistence légale de sujets de confessions différentes. Louis XIV annulera d'ailleurs ce privilège en 1685. La tolérance n'est qu'une faveur du prince à certains de ses sujets, une concession de l'État à des communautés minoritaires, ce n'est pas un droit égal accordé à tous. Dans son Essai sur la tolérance, publié en 1667, le philosophe anglais Locke n'en fait bénéficiaire ni les catholiques inféodés au pape, ni les athées ne redoutant pas les feux de l'enfer ; il admet la pluralité des religions mais pas l'égalité des droits. Comme trop d'hommes politiques, y compris de gauche, Nicolas Sarkozy confond la tolérance et la laïcité qu'il réduit à l'« égal respect de toutes les religions », méprisant les agnostiques et les athées. La tolérance n'est encore pas la laïcité.

C'est la Révolution française qui représente l'étape capitale dans le long processus historique de laïcisation de l'État et de sécularisation de la société avec la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789. La proclamation de la liberté de conscience et de l'égalité des droits de tous les êtres humains indépendamment de leurs conditions, de leurs positions et de

leurs croyances, « même religieuses », est l'acte fondateur des principes de laïcité. La souveraineté et la loi n'émane plus de Dieu mais de la nation ; les « droits de l'homme » se substituent aux « devoirs envers Dieu » pour fonder les lois humaines. Le 21 février 1795, une première séparation de l'Église et de l'État est instituée « au nom des droits de l'homme ». Pourtant, certains disent que les États-Unis d'Amérique ont eux aussi élevé un « mur de séparation » entre l'État et les religions : le premier amendement constitutionnel de 1791 ne déclare-t-il pas que « le Congrès ne fera aucune loi qui touche l'établissement ou interdise le libre exercice d'une religion ». Mais s'il y a séparation entre l'État fédéral et les multiples confessions, il n'y a pas de séparation de la politique et de la religion aux États-Unis car la liberté de religion est affirmée comme la première des libertés. La tolérance universelle n'est pas encore la laïcité.

La laïcité ne concerne d'ailleurs pas les seuls rapports de l'État et des religions. Pour rétablir la paix intérieure, Napoléon Bonaparte imposa en 1802 le régime des « cultes reconnus » faisant des cultes catholique et protestants, puis israélites, des institutions publiques financées et salariées par l'État qui leur abandonne l'enseignement primaire. Mais le conflit récurrent entre l'Église romaine soutenant les monarchistes et l'ordre moral et les républicains, anticléricaux parce qu'hostiles à l'immixtion du clergé dans les affaires publiques, aboutit aux lois laïques de la Troisième République : gratuité de l'enseignement primaire (1881), obligatoire pour les filles et les garçons (1882), laïque (1883) et réservant les fonds publics à l'enseignement public (1886). La laïcité ne se limite pas



à l'école : les libertés publiques et le droit civil seront garantis (1881), le divorce rétabli, l'adultère dépenalisé, les administrations, l'armée, la justice, les hôpitaux, les enterrements laïcisés. Eugène Littré définissait avec raison la laïcité comme « la conception politique et sociale impliquant la séparation de la religion et de la société civile et de l'État. »

La loi du 9 décembre 1905 relative à « la séparation des Églises et de l'État » parachève cette conquête de la laïcité. Ses « Principes » sont à rappeler à tous ceux qui voudraient réviser la loi pour la dénaturer. Article 1^{er} : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions ... de l'ordre public. » La liberté de conscience est la première des libertés, un droit naturel reconnu et non octroyé par l'État, la liberté de croire ou de ne pas croire. D'elle découle la « liberté de cultes », l'expression collective et publique de la liberté de religion qui relève, elle, du choix totalement libre des personnes, mais les manifestations de la liberté de culte sont soumises au respect de l'ordre public. Art. 2 : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ». La

France met fin au régime des « cultes reconnus » et privilégiés, les Églises ne sont plus des institutions de droit public, les religions relèvent du droit privé, individuel et collectif. L'État n'ignore pas la réalité sociale du fait religieux, mais n'a pas à mettre les moyens de la collectivité nationale à la disposition des seuls croyants. Les verbes « assurer » et « garantir » n'ont jamais voulu dire « assumer » ou « financer ». A la différence de la plupart des autres États européens, qui en sont restés au stade des « Églises établies » ou des « Églises historiques », la République française ne connaît que des citoyens, pas des croyants ou des incroyants.

La loi de 1905 a subi de nombreux contournements, maintien du concordat napoléonien en Alsace-Moselle en 1919 et 1944, financement public des établissements privés sous contrat depuis la loi Debré de 1959, facilités fiscales accordées aux cultes, multipliées depuis 2002. Mais, elle est capable encore d'apporter des réponses aux questions posées par la construction des lieux des cultes et l'activisme des intégristes religieux. Encore faudrait-il vouloir appliquer cette loi d'apaisement. **La laïcité repose sur l'articulation des**

principes de liberté de conscience, d'égalité des droits et de neutralité de l'État à l'égard de toutes les convictions. Jaurès affirmait le 2 août 1904 dans *L'Humanité* « Démocratie et laïcité sont identiques [car] la démocratie n'est autre chose que l'égalité des droits. La démocratie fonde en dehors de tout système religieux toutes ses institutions, tout son droit politique et social. » Il proposait d'ailleurs que la suppression du budget des cultes serve à alimenter le premier fonds des retraites ouvrières. En 1912, il conclut « Laïcité et progrès social sont deux formules indivisibles. Nous lutterons pour les deux. » La laïcité n'est pas une idéologie antireligieuse, ni une doctrine philosophique, encore moins une idéologie d'État. Elle est à la fois un idéal d'émancipation de tous les êtres humains, un principe d'organisation politique et social du « vivre ensemble » et la garantie du droit de chacun à affirmer ses différences dans le respect mutuel de tous. ■

« L'État chez lui, l'Église chez elle ». *Comprendre la loi de 1905*, Le Seuil, coll. « Points », 2005. Voir aussi Henri Peña-Ruiz, Jean-Paul Scot, *Un poète en politique. Les combats de Victor Hugo*, Flammarion, 2002.

Par **CLAUDE AUFORT***

Fukushima !

Quel avenir énergétique pour le monde ?

Nous devons tirer toutes les conséquences de cette catastrophe.

***CLAUDE AUFORT**, chercheur, ancien administrateur du CEA.

Q

QUELS DÉBATS APRÈS FUKUSHIMA ?

Un séisme d'une intensité rarement atteinte dans l'histoire de l'humanité, un tsunami d'une ampleur colossale et maintenant la perspective d'un accident nucléaire majeur ; telle est la situation douloureuse que traverse le Japon. Il est impossible aujourd'hui de prévoir comment finira cette dramatique situation. Cette terrible épreuve appelle à la retenue dans les commentaires et à la solidarité avec le peuple japonais.

Nous devons dans un proche avenir tirer toutes les leçons de cette catastrophe. Les enjeux sont considérables et méritent une analyse sérieuse des risques, techniques, sociaux et politiques des choix énergétiques de la France. Prenons le temps de la réflexion, ne nous laissons pas entraîner vers des décisions précipitées. Elles engageront toute la communauté internationale.

Les grands défis du XXI^e siècle sont identifiés. L'énergie et le développement économique y cohabitent avec l'explosion démographique, la pauvreté, la détérioration de l'environnement, l'agriculture et l'industrialisation. Pour que ces défis débouchent sur un progrès universel dans un monde solidaire, le dépassement du capitalisme est à l'ordre du jour. Par ailleurs, nous ne prendrions pas la mesure des enjeux mondiaux que nous devons affronter si nos débats s'enfermaient dans un égocentrisme national inadapté.

LE MONDE VA AVOIR BESOIN DE BEAUCOUP D'ÉNERGIE

D'ici trois ou quatre décennies, la population va croître de 3 milliards d'individus qui naîtront principalement dans les pays en voie de développement. La résorption des inégalités énergétiques (un facteur 13 entre l'Américain et l'Africain moyen) ou des problèmes comme l'accès à l'eau potable vont considérablement accroître les besoins en énergie. La fin du pétrole et du gaz bon marché, le réchauffement climatique (catastrophe majeure à terme) nous obligent à une transition énergétique sans précédent.

Dans ces conditions, pour faire face aux besoins, la consommation mondiale d'énergie primaire dans quelques décennies dépassera sûrement les 20 milliards de tep par an soit plus du double de celle de 2000. Pour répondre à ces besoins gigantesques, le monde devra utiliser toutes les sources d'énergie que l'humanité saura maîtriser. Le risque le plus important n'est pas nucléaire. C'est le risque de pénurie d'énergie qui débouche le plus souvent sur la guerre.

Face à ces contraintes inédites, la recherche d'une politique énergétique crédible est vitale. Elle doit prendre en compte la nécessaire solidarité internationale (par exemple réserver le pétrole le moins cher possible aux pays les plus pauvres) et les spécificités de notre pays pour qu'il puisse préserver et développer son potentiel industriel.

Pour que notre pays divise par 4 ses émissions de CO² dans l'atmosphère dans la foulée des recommandations des climatologues du GIEC, nous devons prendre en compte de manière substantielle des économies d'énergies, une augmenta-

tion de l'efficacité énergétique, une part importante d'énergies renouvelables adaptées aux conditions spécifiques de notre pays (son réseau électrique) et la poursuite des constructions d'unités nucléaires. Une forte pénétration du



vecteur électricité semble inéluctable dans la perspective notamment du véhicule électrique. Il faut viser à réduire les tonnes d'équivalent pétrole (tep) consommées, intégrant ainsi le souci de dégager progressivement notre économie du pétrole (plus généralement des combustibles fossiles). Celui-ci va devenir de plus en plus cher du fait des compétitions du marché mondial et des difficultés croissantes rencontrées lors de son extraction. Cette transition énergétique sans précédent, a besoin pour être crédible, de l'indispensable compétence et de la créativité des techniciens de l'énergie (ingénieurs et chercheurs).

FUKUSHIMA ! LE NUCLÉAIRE EST-IL MAÎTRISABLE ?

L'énergie issue du noyau atomique est très concentrée. Elle est environ un million de fois plus grande que l'énergie mise en jeu dans la combustion des énergies fossiles. La fission d'un gramme d'uranium produit plus d'éner-

gie que la combustion d'une tonne de pétrole sans émission des gaz à effet de serre. C'est un avantage considérable qui permet un coût de production de l'électricité très inférieur à celui des autres formes d'énergie, un stockage de plusieurs années de production qui nous met à l'abri des aléas du marché et une certaine indépendance énergétique malgré nos très faibles ressources énergétiques. Mais cette énergie nucléaire entraîne des risques accrus d'accidents graves. L'analyse de l'accident de Fukushima nous dira les responsabilités respectives du groupe privé japonais TEPCO, de l'Autorité de sûreté de ce pays et de son gouvernement, dans ce qui apparaît être aujourd'hui une sous-estimation du risque de tsunami au Japon.

Par ailleurs, le nucléaire comportant un potentiel de risque très supérieur à celui d'autres activités, les entreprises de ce domaine doivent accorder la priorité absolue à la sûreté avant la renta-

bilité financière. Il n'est pas possible d'envisager sérieusement le développement de l'énergie nucléaire avec une logique de rentabilité maximale accompagnée d'une dégradation programmée du sens du travail. La privatisation des profits accompagnée d'une socialisation des charges (donc des coûts des accidents), n'est pas acceptable.

Cela doit nous interroger sur la manière dont cette technologie et cette industrie sont gérées. Les compétences individuelles et collectives, l'organisation des collectifs de travail, leur valorisation, la culture de sûreté et le sens des responsabilités de tous les salariés sont les conditions essentielles d'exploitation des industries à risques. Nous avons besoin d'un nouveau type d'entreprise qui permette, sur toutes les questions, notamment la sûreté, d'accroître le pouvoir des salariés et ceux des citoyens. Nous devons opérer un rééquilibrage entre les pouvoirs du capital, ceux du travail et l'intérêt collectif national.

Nous avons aussi besoin d'entreprises qui augmentent considérablement leurs efforts en direction de la recherche pour arriver à une meilleure maîtrise de la gestion de la Terre.

APPROPRIATION SOCIALE DU DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

L'énergie est devenue maintenant l'affaire de la société tout entière. Nous sommes face à un changement de civilisation qui implique un changement qualitatif dans la gestion des hommes, des connaissances et des technologies. Nous devons imposer, un véritable contrôle démocratique des industries, notamment à risque, et une co-construction de l'univers technique dans lesquels nous évoluerons pour parvenir à une appropriation sociale du développement technologique.

C'est avec les services publics de l'énergie que nous pourrons ainsi montrer que développement social et développement technologique ne s'opposent pas mais se complètent pour sauver la planète et répondre aux besoins énergétiques des habitants de la Terre. C'est à cette condition que les sociétés n'auront plus peur du progrès. ■

De ce point de vue, les travaux effectués par les adhérents de l'association "Sauvons le climat" (www.sauvonsleclimat.org) méritent de notre part une attention particulière, notamment en ce qui concerne le scénario "Négatep" qu'ils proposent pour la France.

LES RESPONSABLES THÉMATIQUES



Patrice Bessac
Responsable national du Projet
projet@pcf.fr



Stéphane Bonnery
Formation/Savoirs, éducation
recherche
stephane.bonnery@wanadoo.fr



Nicolas Bonnet
Sport
nbonnet@pcf.fr



Hervé Bramy
Ecologie
hbramycg93@wanadoo.fr



Ian Brossat
Sécurité
ian.brossat@paris.fr



Laurence Cohen
Droits des femmes/Féminisme
cohenperdrix@gmail.com



Xavier Compain
Agriculture/Pêche
jyoudom@pcf.fr
ssimonin@pcf.fr



Olivier Dartigolles
Europe
odartigolles@pcf.fr



Yves Dimicoli
Economie Finances
ydimicoli@pcf.fr



Jacques Fath
Relations internationales,
paix et désarmement
jfath@pcf.fr



Olivier Gebhurer
Enseignement supérieur
et recherches
olivier.gebhurer@wanadoo.fr



Jean-Luc Gibelin
Santé Protection sociale
jean-luc.gibelin@orange.fr



Isabelle De Almeida
Jeunesse
isabelle.dealmeida@numericble.fr



Fabienne Haloui
Lutte contre racisme,
antisémitisme et discriminations
fabienne.haloui@orange.fr



Alain Hayot
Culture
ahayot@pcf.fr ou
ahayot@regionpaca.fr



Valérie Goncalves
Energie
val.goncalves@free.fr



Jean-Louis Le Moing
Dom-tom
jllemoing@pcf.fr



Danièle Lebaïl
Services Publics et solidarités
d.lebaïlcoquet@wanadoo.fr



Isabelle Lorand
Libertés et droits de la personne
liberte@pcf.fr



Sylvie Mayer
Economie sociale et solidaire
mayersy@wanadoo.fr



Catherine Peyge
Droit à la ville, logement
catherine.peyge@ville-bobigny.fr



Gérard Mazet
Transports
gmazet@pcf.fr



Eliane Assassi
Quartiers populaires et libertés
elianeassassi.contact@gmail.com



Richard Sanchez
LGBT
rsanche@pcf.fr



Véronique Sandoval
Travail
vsandoval@espaces-marx.org



Jean-François Téaldi
Droit à l'information
jean-francois.tealdi@francetv.fr



Nicole Borvo
Institutions, démocratie, justice
mdagorn@pcf.fr



Jean-Marc Coppola
Réforme des collectivités locales
jmcoppola@regionpaca.fr



Jérôme Relinger
Révolution numérique
et société de la connaissance
jrelinger@pcf.fr

Liste publiée dans *Communistes*
du 22 septembre 2010

L'ÉQUIPE DE LA REVUE



Patrice Bessac
Responsable
de la Revue



Cécile Jacquet
Secrétaire
générale



Jean-Marie Doussin
Collaborateur



Noëlle Mansoux
Secrétaire
de rédaction



Gérard Streiff
Combat d'idées



**Guillaume
Quashie-Vaclin**
Histoire



Marine Roussillon
Pages critiques



Nicolas Dutent
Communisme
en question



Alain Vermeersch
Revue des médias



Frédo Coyère
Maquette et
graphisme

COMITÉ DU PROJET ÉLU AU CONSEIL NATIONAL DU 9 SEPTEMBRE 2010 : Patrice Bessac - responsable ; Patrick Le Hyaric ; Francis Wurtz
Michel Laurent ; Patrice Cohen-Seat ; Isabelle Lorand ; Laurence Cohen ; Catherine Peyge ; Marine Roussillon ; Nicole Borvo ; Alain Hayot ; Yves Dimicoli
Alain Obadia ; Daniel Cirera ; André Chassaïne.